

Troisième séance, jeudi 14 février 2008

Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Commissions. – Assermentations. – Projet de loi N° 36 sur les bourses et les prêts d'études; fin de la première lecture, deuxième lecture et vote final. – Projet de décret N° 46 relatif à l'octroi d'un crédit pour le cofinancement d'un plan social en faveur du personnel de la Croix-Rouge fribourgeoise concerné par la reprise du mandat «Demandeurs d'asile» par une autre société; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Mandat MA4008.07 René Fürst/Heinz Etter/Yvonne Stempfel/Christiane Feldmann/Katharina Thalmann/Ueli Johner-Etter/Werner Zürcher/Daniel de Roche/Bernadette Hänni/Hugo Raemy (ligne à haute tension Yverdon – Galmiz); prise en considération. – Adieux à M. Felix Bays. – Elections. – Clôture.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 103 député-e-s; absents: 7.

Sont absents avec justification: MM. Joseph Binz, Claude Chassot, Jacques Crausaz, Louis Duc, Alex Glardon et Werner Zürcher; sans justification: M. Jean-Claude Schuwey.

MM. Pascal Corminbœuf, Georges Godel, Erwin Jutzet et Claude Lässer, conseillers d'Etat, sont excusés.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 13 février 2008

Projet de décret N° 45 relatif à la validation de l'initiative législative «ristourne d'impôt équitable pour tous» et prochains objets y relatifs

Charly Haenni, président, Bruno Boschung, Claudia Cotting, Daniel de Roche, Raoul Girard, Alex Glardon, Michel Losey, Stéphane Peiry, Antoinette Romanens, Jean-Louis Romanens, Jacques Vial.

Projet de loi modifiant la loi scolaire en vue de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine (nomination anticipée)

Charles de Reyff, président, Albert Bachmann, Jacqueline Brodard, Antoinette de Weck, Sébastien Frossard, Denis Grandjean, Ursula Krattinger, Françoise Morel, Théo Studer, Katharina Thalmann-Bolz, Marie-Thérèse Weber-Gobet.

Commission chargée de la mise en œuvre des deux initiatives parlementaires sur les collaborations intercantionales (N° 119.05 et N° 161.06)

Benoît Rey, président, André Ackermann, Markus Bapst, Solange Berset, Charly Haenni, Bernadette Hänni-Fischer, Michel Zadory (ces personnes travailleront dans un groupe mixte avec du personnel de l'administration et le conseiller d'Etat en charge du dossier, M. Pascal Corminbœuf).

Assermentation

Assermentation de M^{me} et MM. Stéphane Broillet, juge auprès du Tribunal de la Veveyse, Jean-Daniel Grand, juge suppléant auprès du Tribunal de la Sarine, Miriam Deuble, juge suppléante au Tribunal du Lac, Vincent Brodard, assesseur suppléant auprès de la Chambre des prud'hommes du tribunal de la Glâne et Alexandre Grandjean membre de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Sarine.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Projet de loi N° 36 sur les bourses et les prêts d'études

Rapporteur: **Pierre-André Page** (UDC/SVP, GL).

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Première lecture: suite¹

ART. 22

Le Rapporteur. Un amendement a été déposé suite à l'acceptation de l'article 21, qui est la suite logique de votre décision d'hier.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). In Funktion des gestrigen Entscheides müssen wir im Artikel 22 die entsprechenden Anpassungen vornehmen. Ich schlage vor, den Titel zu ändern und nur noch von «Finanzierung» zu sprechen und nicht mehr von «Finanzierung des Kantonsanteils». Und im Absatz 1 schlage ich vor,

¹ Entrée en matière et début de la première lecture le mercredi 13 février 2008, BGC p. 37.

dass wir nur noch «*Die Finanzierung wird gesichert:*» schreiben und dann bleiben alle Buchstaben gleich. Je propose de changer le titre médian de l'article 22 pour parler uniquement de «*Financement*» maintenant, puisqu'il n'y a plus que le canton qui finance. Comme nouvelle phrase introductive, je vous propose: «*Le financement est assuré par: [...]*». Je vous invite en fonction du résultat du vote d'hier de soutenir la modification de l'article 22.

Le Rapporteur. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est une suite logique de l'acceptation de l'article 21. Rien à ajouter, M. le Président.

La Commissaire. Nous aurons l'occasion lors de la deuxième lecture de revenir sur les articles 21 et 22, mais la proposition du député Bapst va effectivement dans la logique de la discussion d'hier.

– Au vote, l'amendement Bapst, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est accepté par 64 voix contre 14 et 9 abstentions.

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rapporteur (,), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB).
Total: 64.

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP).
Total: 14.

Se sont abstenus:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Nusbaumer (FV, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP).
Total: 9.

– Modifié selon l'amendement Bapst.

ART. 23 À 27, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas de divergence entre la Commission et le Conseil d'Etat, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

CHAPITRES 1 ET 2

– Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 3

Le Rapporteur. Suite à la modification de l'article 21, je n'ai pas d'éléments nouveaux à vous apporter au niveau de la commission. Je vous prie, au nom de la commission, de soutenir le projet initial du gouvernement.

La Commissaire. Je souhaite également maintenir la version initiale du Conseil d'Etat. Lors de la première lecture du projet de loi, le Grand Conseil a voté à une large majorité un amendement qui attribue au seul canton la charge complète des montants destinés aux subsides de formation. Cette décision revêt d'abord une portée politique. Elle décharge les communes de cette tâche, pourtant de proximité, et récompense celles qui ne l'assumaient pas, ce qui signifie un signal politique lourd de sens, dont je laisse à chacun le soin de mesurer les conséquences immédiates et futures.

Simultanément, ce vote alourdit la facture à la charge du canton et allège celle des communes de l'ordre de 2,5 millions de francs. Si je suis consciente de la large majorité qui a soutenu hier l'amendement Bapst, je dois toutefois rappeler ici que votre décision va à l'encontre du projet du Conseil d'Etat. Elle contredit également la négociation qui a eu lieu avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises, dont les membres avaient soutenu, à l'issue de nos rencontres, la solution qui vous était proposée par le Conseil d'Etat. Enfin, elle renverse la majorité qui s'était exprimée dans votre commission parlementaire dédiée à cet objet.

Les contraintes légales étant ce qu'elles sont, en particulier celles de l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Etat ne pourra pas tout simplement et sans autres ajouter 2,5 millions de francs de dépenses à son budget. Le gouvernement devra trouver 2,5 millions de francs ailleurs, soit dans d'autres dépenses qu'il faudra couper, soit dans des recettes qu'il faudra trouver et, si j'ai bien compris vos interventions d'hier, auprès des communes.

Je ne peux dès lors me rallier à votre option d'hier et maintiens la version initiale. Ma foi à l'égard du Grand Conseil, en particulier des représentants des communes en son sein, étant celle du charbonnier, je veux croire et espérer, si vous maintenez le résultat de la première lecture, que le Grand Conseil assumera pleinement son choix financier également lors de la lecture des projets de budget de l'Etat.

Ce qui est en cause aujourd'hui est une couverture à 100 % du manque des étudiants boursiers et pour cela nous avons besoin de 11,2 millions – 2,5 millions de plus qu'aujourd'hui!

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). Ich möchte die Argumente, die ich gestern vorgebracht habe, hier nicht wiederholen. Ich möchte Sie einladen, in zweiter Lesung das Ergebnis der ersten Lesung zu bestätigen und ich möchte Sie noch einmal darauf aufmerksam machen, dass es mir in keiner Art und Weise darum geht, hier einen versteckten Kürzungsantrag eingereicht zu haben. Nein, ich will, dass die gesamte Summe für die Stipendien tatsächlich zur Verfügung steht. Ich werde auch mich verwenden, wenn es bei der Budgetdebatte allenfalls darum geht, hier einen Posten zu korrigieren. Und ich sage noch einmal, dass ich nicht einsehe, warum der Staatsrat, da er ja selbst in seinem Regierungsprogramm die Bildung als Priorität sieht, hier eine Kürzung vornehmen sollte. Die 2,5 Millionen, ich habe es gestern gesagt, sind für den Staat zu verdauen und wir haben Möglichkeiten, in Zukunft auch einen Ausgleich in Zusammenhang mit anderen Objekten zu finden. Ich bitte Sie, das Ergebnis der ersten Lesung aus Prinzipgründen zu bestätigen; da es tatsächlich eine Aufgabe ist, die jetzt der Kanton wahrnimmt, haben wir uns entschieden, auch die Finanzierung beim Kanton zu belassen.

Marbach Christian (*PS/SP, SE*). Das Abstimmungsresultat der ersten Lesung zum Änderungsantrag zum Artikel 21 hat klar gezeigt, dass die Mehrheit des Rates eine Kantonalisierung des Stipendienwesens wünscht. Gleichzeitig haben wir zu unserer Zufriedenheit Kenntnis davon genommen, dass ausnahmslos alle Fraktionen auf gar keinen Fall finanzielle Verschlechterungen für die Gesuchstellerinnen und Gesuchsteller wünschen. Dies heisst im Klartext, wie es vorhin von Frau Chassot erwähnt wurde, dass die nun fehlenden 2,5 Millionen anderswo gefunden werden müssen, wie dies Kollege Bapst bei der Begründung seines Änderungsantrages auch versprochen und heute morgen wiederholt hat. Zudem hat Herr Bachmann zugesichert, dass sich der Vorstand des Gemeindeverbandes anbietet, zusammen mit den Gemeinden und dem Staatsrat eine Lösung zu finden, damit der ursprünglich vorgesehene Betrag von 11,2 Millionen wieder vollständig für die Ausschüttung von Stipendien und Darlehen zur Verfügung steht. Deshalb geht unsere Fraktion davon aus, dass die Kompensation von 2,5 Millionen innerhalb nützlicher Frist gefunden werden kann und im nächsten Staatsvoranschlag ihren Niederschlag findet, damit die hier im Saal gemachten Versprechungen auch tatsächlich eingehalten werden können.

Zurkinden Hubert (*ACG/MLB, FV*). Ich habe schon gestern dem Vorschlag von Markus Bapst zugestimmt. Sein Argument, und auch die Argumente von Moritz Boschung haben mir eingeleuchtet. Mir scheint es sinnvoll, die Finanzierung dieser Stipendien zu kantonalisieren.

Bei der ganzen Debatte stört und ärgert mich allerdings ein Punkt: Die gleiche Seite von Markus Bapst, der jetzt dem Kanton 2,5 Millionen Franken mehr aufbürdet – und ich meine, die müssten zusätzlich gefunden werden, und nicht an einem Ort kompensiert werden – die gleiche Seite, und ich spreche Kollege Markus Bapst an, kommt mit einem Steuer-senkungsvorschlag nach dem anderen hier in diesen Rat. Wir haben in den letzten Tagen das Paket von Herrn Lässer bekommen. Das heisst Ihrbürdet dem Kanton immer mehr Aufgaben auf – auch richtige, ich habe das unterstützt – auf der anderen Seite macht Ihr alles, um dem gleichen Kanton immer mehr Mittel zu entziehen. Das ist eine Politik, die ich als verantwortungslos, auch als total widersprüchlich bezeichne. Man kann doch nicht auf der einen Seite dem Kanton immer mehr Aufgaben geben und auf der anderen Seite dauernd an der Finanzschraube drehen und die Mittel kürzen.

Ich erwarte von Euch, von der rechten Seite hier, dass Ihr dann zum Budget im Herbst wirklich schaut und dass Ihr auch bei der Steuerdebatte darauf achtet, dass der Kanton die Mittel zur Verfügung hat, die er auch braucht.

Feldmann Christiane (*PLR/FDP, LA*). Die FDP-Fraktion wiederholt noch einmal, dass sie überhaupt nicht gegen diese Stipendien ist. Sie akzeptiert alles, was in diesem Gesetzesentwurf vorgeschlagen wird und die Finanzierung soll nicht gesenkt werden. Wenn man davon ausgeht, dass man um 2,5 Millionen in diesem Budget diskutiert, merkt man, dass es eigentlich um etwas ganz anderes geht. Hier wird in der Diskussion um die Aufgabenteilung Kanton-Gemeinden gestritten und es ist eigentlich schade, dass da nicht ein gewisses Entgegenkommen des Staatsrates gezeigt wird. Die Argumente, wieso kantonalisiert werden soll, haben Sie gehört. Noch etwas zu der Bürger-nähe: Es ist ein an den Haaren herbeigezogenes Argument. Wenn der Gesuchsteller dann diese Stipendien zugesprochen erhält und die Verteilung 75 % Kanton/25 % Gemeinden ist, denken Sie, dass dieser Mensch «bravo, meine Gemeinde zahlt auch etwas» denkt? Denn es wird dem Gesuchsteller nicht «Die Gemeinden beteiligen sich hier.» zugestellt, sondern es wird den Gemeinden in einem Kontokorrent abgezogen. Also bitte nicht die Gemeinden hinstellen, als ob sie ihre Aufgaben nicht machen möchten, sondern gehen Sie wirklich davon aus, dass es um eine Vereinfachung dieser Stipendienauszahlung geht. Ich danke Ihnen, wenn Sie das «Amendement» Bapst unterstützen.

Bachmann Albert (*PLR/FDP, BR*). Je savais que les communes auraient certainement à faire les beaux commissaires dans cette histoire de bourses d'études et c'est pour cela, et je le répète, ce n'est que pour une question financière que nous avons accepté cette position. Et je répète aujourd'hui, nous étions pour une répartition des tâches et nous étions...

Herr Grossrat Marbach, ich kann Ihnen dies heute zusagen: Wir werden die Diskussion mit dem Staatsrat wieder aufnehmen, um eine Kompensation zu finden.

Aber eben: die Antwort war, dass wir keine Kompensation vorzuschlagen haben. Die Diskussion muss wieder aufgenommen werden.

Madame la Commissaire du gouvernement, le budget 2008, vous l'avez dit vous-même hier, ne supporterait pas 2,5 millions mais quand même quelque chose de moins, puisqu'il me semble que la loi va entrer en vigueur au 1^{er} septembre. C'est la même chose pour les communes qui n'ont rien, rien, au budget cette année, parce que, vous l'avez dit vous-même hier, il y a une inégalité de traitement en ce moment. Un certain nombre de communes n'ont rien mis au budget 2008. Alors d'un coup de baguette magique, on le leur impose, déjà pour 2008, et au canton, on lui trouve 1001 excuses. Alors, s'il vous plaît, trouvons ensemble une solution. Et aujourd'hui, la solution, c'est de cantonaliser ces bourses d'études, et remettons-nous, Madame la Commissaire du Gouvernement, autour de la table avec l'Association des communes pour trouver une solution pour le budget 2009.

Le Rapporteur. Je vois que les opinions n'ont pas tellement changé. Vos avis sont pareils à ceux d'hier, donc je ne vais pas faire de commentaires complémentaires sur ces objets, juste peut-être vous informer que certainement lors de la commission d'attribution des bourses, il est possible que les communes ne soient plus représentées.

Avec ces quelques remarques, au nom de la commission, je vous demande de soutenir la proposition initiale du gouvernement.

La Commissaire. Je souhaite à mon tour, à nouveau, vous encourager à soutenir la version du Conseil d'Etat. Je ne serai pas beaucoup plus longue. Je me permettrai de faire deux remarques. Tout d'abord, l'une à l'intention du député Bapst. Le Conseil d'Etat est conscient de son programme de législature. Il n'a procédé à aucune réduction dans le domaine des bourses, bien au contraire, puisque le montant initial va en augmentant. Le danger vient en partie de cette augmentation telle qu'elle était prévue, de 2,5 millions. C'est un débat de principe. Comme tout débat de principe, il a une conséquence. C'est une conséquence financière qui est relativement évidente et dont auront, le cas échéant, à pâtir les boursiers. C'est à eux uniquement que je pense. Je voudrais par ailleurs remercier les représentants de l'Association des communes, qui, comme députés, se sont exprimés ce matin et dire au président de l'Association des communes que je suis contente de partager avec lui la foi du charbonnier et que je le remercie de sa compréhension de trouver une solution de 2,5 millions. Donc, nous allons chercher une dépense à mettre à la charge des communes ou bien une réduction de subventions à l'égard des communes de l'ordre de 2,5 millions. Je pars de l'idée que l'Association pourra obtenir ensuite une majorité au sein de cette enceinte. Cela n'a pas été le cas dans cette discussion maintenant. J'espère que cela sera le cas la prochaine fois.

– Au vote, le résultat de la première lecture, opposé à la proposition de la commission (projet bis), est confirmé par 71 voix contre 25 et 4 abstentions.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauer (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 71.*

Ont voté en faveur de la proposition de la commission:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Corminbeuf (BR, PS/SP), Dorand (FV, PDC/CVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Nusbaumer (FV, PS/SP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 25.*

Se sont abstenus:

Girard (GR, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 4.*

CHAPITRES 4 ET 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Confirmation de la première lecture.
- La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 91 voix contre 4. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP),

Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauer (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rey (FV, ACG/MLB), Ridore (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 91.*

Ont voté non:

Corminboeuf (BR, PS/SP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ganioz (FV, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 3.*

**Projet de décret N° 46
relatif à l'octroi d'un crédit pour le cofinancement
d'un plan social en faveur du personnel de la
Croix-Rouge fribourgeoise concerné par la reprise
du mandat «Demandeurs d'asile» par une autre
société¹**

Rapporteuse: **Ursula Krattinger-Jutzet** (PS/SP, SE).
Commissaire: **Anne-Claude Demière**, Directrice de
la santé et des affaires sociales.

Entrée en matière

La Rapporteuse. Le message du Conseil d'Etat fournit des explications claires quant à la situation actuelle des personnes concernées. Le principe de base est que la législation sur le personnel de l'Etat doit être appliquée par analogie aux anciens employés de la Croix-Rouge fribourgeoise. Le message montre aussi clairement le vœu du Conseil d'Etat que cette participation de l'Etat au plan social d'une entreprise tierce doit constituer une exception. Lors du débat du mois de novembre, M^{me} la Commissaire a articulé un montant de 200 000 francs. Le décret prévoit 600 000 francs.

Les explications pour ses augmentations sont les suivantes: Les premières prévisions avaient été calculées sur la base des chiffres dont disposait le Conseil d'Etat au moment du débat. Avec le recul, on peut estimer que

le scénario envisagé était un peu trop optimiste quant au nombre de personnes qui retrouveraient rapidement un emploi. Ensuite, ce montant ne tenait pas compte des personnes engagées dans le cadre du mandat intérimaire.

En revanche le montant effectivement inscrit au projet correspond à un maximum qui ne sera probablement pas atteint. Le projet prévoit également que le Grand Conseil soit saisi d'un rapport sur l'utilisation de ce fonds.

Après une large discussion, la commission parlementaire vous propose d'entrer en matière.

La Commissaire. En date du 15 novembre dernier, le Grand Conseil a accepté le mandat Carl-Alex Ridore quant à la participation de l'Etat au financement d'un plan social pour le personnel de la Croix-Rouge. Bien que n'étant pas l'employeur le Conseil d'Etat était d'accord de cofinancer de façon tout à fait exceptionnelle un plan social élaboré par la Croix-Rouge, qui est, elle, l'employeur, et cela dans les limites de la législation sur le personnel de l'Etat appliquée par analogie.

Le Grand Conseil l'avait cependant lié à l'élaboration d'un décret. Avec la Croix-Rouge, nous avons examiné chaque situation en application par analogie de cette loi sur le personnel de l'Etat et nous vous présentons aujourd'hui un projet de décret de 600 000 francs au maximum. Nous avons, pour arriver à ce montant, pris en compte les situations dans les scénarios les plus défavorables, à savoir que personne ne retrouve du travail rapidement. Le Conseil d'Etat constituera une provision à la clôture des comptes 2007 pour le montant sur lequel se déterminera le Grand Conseil. Lors de l'acceptation du mandat en novembre dernier, j'avais effectivement articulé le montant de 200 000 francs. Il s'agissait des premières estimations en notre possession à ce moment-là, nous avons bien calculé les différences de salaires. Par contre, nous n'avions que deux dossiers de personnes qui se retrouvaient sans emploi. Certains dossiers étaient encore en discussion auprès de la société ORS. De plus, nous n'avions pas pris en compte les cinq personnes du mandat intérimaire, ce n'est qu'après discussion avec la délégation de la Croix-Rouge, du personnel et des syndicats que nous avons accepté de prendre aussi en compte ces cinq personnes dans le cadre du plan social, puisque ces personnes assurent actuellement, et ce jusqu'à mars, juin ou septembre selon les personnes, la reprise, le transfert du mandat et surtout le bouclage des comptes 2007.

Par ailleurs, j'avais également relevé que la situation des personnes concernées par une retraite anticipée était en train d'être analysée et que le Conseil d'Etat se déterminerait une fois le résultat connu.

Je tiens à le redire: ce montant de 600 000 francs proposé dans le présent décret est un montant maximum. Les montants de 320 000 francs pour les cinq personnes ayant reçu des réponses négatives, de 120 000 francs pour les trois personnes du mandat intérimaire et les 70 000 francs pour les situations exceptionnelles sont des montants «worst case». On espère que ces personnes pourront trouver un emploi rapidement et qu'elles ne toucheront pas l'entier de ces montants et que c'est, dès lors, un montant inférieur qui devrait être néces-

¹ Message pp. 218ss.

saire. La priorité est bien sûr de tout mettre en œuvre pour les aider à retrouver un emploi, les indemnités octroyées sur le plan social n'étant qu'une aide indispensable mais provisoire pour les aider à traverser ces moments particulièrement difficiles. J'aimerais rappeler également que l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la Croix-Rouge se sont investis durant de très nombreuses années. Depuis plus de 24 ans, la Croix-Rouge effectue ce mandat pour l'Etat et a effectué un excellent travail dans le cadre du mandat que lui a donné l'Etat dans l'accueil et l'accompagnement des requérants d'asile.

Aujourd'hui, les conséquences financières et humaines sont lourdes pour ces anciens collaborateurs et collaboratrices qui se retrouvent sans travail ou avec une réduction de salaire. Certains se retrouvent au chômage après de très nombreuses années d'engagement, d'autres encore, avec des problèmes de santé. J'en appelle à la solidarité sociale à laquelle s'est référée votre Président dans son discours de mardi. Nous avons une responsabilité morale, il est juste de mettre ces collaborateurs et collaboratrices au bénéfice d'un plan social élaboré par analogie avec ce que l'Etat appliquerait pour son personnel.

De plus, je voudrais rappeler que, même si le coût était un des trois critères pris en compte pour l'attribution du mandat asile 2008 à la société ORS, l'Etat va réaliser une économie de 800 000 francs par année par la reprise de ce mandat par la société d'ORS. C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur ce projet de décret.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Le 15 novembre 2007, le groupe démocrate-chrétien acceptait de soutenir le mandat visant une participation de l'Etat au financement d'un plan social pour le personnel de la Croix-Rouge concerné par la reprise du mandat de prise en charge des demandeurs d'asile par la société ORS. Notre groupe avait toutefois décidé de lier son soutien à la condition expresse qu'un décret soit présenté au Grand Conseil.

Durant les débats, par deux fois, le montant de 200 000 francs fut articulé. La première fois de la bouche de la députée Claudia Cotting, par ailleurs membre du comité directeur de la Croix-Rouge Fribourgeoise, et une seconde fois par l'entremise de M^{me} la Conseillère. Le décret que nous soumet aujourd'hui le Conseil d'Etat est daté du 8 janvier 2008, le montant du décret a donc tout simplement triplé, en l'espace de six semaines.

Cet état de fait nous conforte dans notre choix d'avoir lié notre soutien à la présentation d'un décret devant le Grand Conseil, ce d'autant plus, que nous constatons dans le message N° 46 que les différentes situations du personnel n'ont pour ainsi dire pas évolué depuis le 15 novembre dernier. Nous constatons également que, bien que nous soyons en présence d'un décret pour le cofinancement d'un plan social, l'Etat est le contributeur unique de ce plan social, ce que nous peinons à comprendre. En effet, si l'Etat admet une part de responsabilité et accepte, à titre exceptionnel, de cofinancer un plan social en faveur du personnel qui n'est pas le sien, nous sommes convaincus que la Croix-Rouge fribourgeoise doit

aussi assumer la plus élémentaire de ces responsabilités, c'est-à-dire, celle d'employeur.

Pour notre groupe, c'est cette notion de coresponsabilité qui exigeait de facto un cofinancement par la Croix-Rouge Fribourgeoise du plan social qui nous occupe.

Nous déplorons donc vivement que l'Etat soit aujourd'hui seul pour alimenter celui-ci, ceci par égard au personnel, qui durant des années s'est engagé de manière reconnue pour son employeur, la Croix-Rouge Fribourgeoise.

Nous ne saurions passer sous silence les multiples pas que le Conseil d'Etat n'a pas manqué de faire en direction de la Croix-Rouge Fribourgeoise.

En effet, en plus des nombreuses entrevues et négociations, des démarches ont été entreprises très tôt auprès d'ORS en vue d'appuyer les candidatures du personnel de la Croix-Rouge. Cet engagement a d'ailleurs porté ses fruits, puisque sur 38 postulations, 30 collaborateurs ont reçu une proposition d'emploi.

Nous tenons à relever également le remplacement facilité au sein du personnel de l'Etat et, surtout, les mesures de soutien accordées par les conseillers du Service public de l'emploi. A ce titre, M^{me} la Conseillère disait en plénum, le 15 novembre dernier, je cite: «Nous avons mis en place deux collaborateurs du Service public de l'emploi, qui depuis le 22 octobre sont quasiment en permanence dans les bureaux de la Croix-Rouge, afin d'offrir aux collaborateurs et collaboratrices un suivi personnalisé.» Et M^{me} la Commissaire de poursuivre par ces mots: «Là aussi, force est de constater que l'appel avait été lancé le 23 août auprès de la direction de la Croix-Rouge et que ce n'est que le 22 octobre que cela a pu se faire.» Ces propos, vous en conviendrez, ne manquent pas de nous laisser songeurs.

En conclusion, étant acquis que l'Etat n'est pas l'employeur du personnel de la Croix-Rouge Fribourgeoise, admettant tout de même que les relations entre l'Etat et la Croix-Rouge Fribourgeoise étaient particulières, le groupe démocrate-chrétien accepte, à titre exceptionnel, de cofinancer le plan social pour un montant forfaitaire de 300 000 francs. Nous estimons que ce montant correspond à la part de responsabilité que l'Etat peut accepter d'endosser.

Le groupe démocrate-chrétien s'opposera donc au montant de 600 000 francs proposé dans la version du Conseil d'Etat et soutiendra dans sa majorité le projet bis de la commission.

Récusation

Le Président. Je vous signale, vu qu'il a été fait mention de M^{me} Claudia Cotting par M. le Député Eric Collomb, que selon les articles 56 et 57 de la loi sur le Grand Conseil, M^{me} Claudia Cotting ainsi que le Député M. Bruno Fasel devront quitter la salle et se récuser lorsque nous aurons terminé l'entrée en matière.

Mme Claudia Cotting s'est déjà annoncée partante et M. Fasel va le faire tout soudain.

Entrée en matière: suite

Rossier Jean-Claude (*UDC/SVP, GL*). Pour les raisons évoquées en novembre, une partie de notre groupe ne votera pas l'entrée en matière.

Cependant, c'est avec toute l'attention requise, en n'omettant pas de tenir compte du côté humain très sensible de ce dossier, que notre groupe a pris connaissance et étudié, comme il se doit, le décret qui nous est présenté aujourd'hui. Je ne veux pas refaire l'historique, mais je tiens tout de même à rappeler que, dès le départ, nous nous étions opposés à ce plan social, qui n'était pas du ressort du Conseil d'Etat, puisque, comme il ne cesse de le répéter, il n'a jamais été l'employeur.

Il n'en demeure pas moins que, certainement à bien plaisir, mais aussi pour se donner bonne conscience, mais surtout sous pression du personnel et des syndicats, le Conseil d'Etat a finalement accepté de cofinancer ce plan social.

En novembre, lors de la présentation de ce plan, M^{me} la Commissaire du gouvernement, vous nous aviez d'une part communiqué l'état de la situation du personnel et d'autre part, évalué sur cette base – comme l'a relevé le député Collomb – la participation financière du gouvernement à environ 200 000 francs. De surcroît, afin de permettre à la Croix-Rouge de terminer son mandat, vous nous aviez informés, que le Conseil d'Etat avait accepté d'octroyer un montant supplémentaire de 220 000 francs, alors que le contrat arrivait à échéance fin 2007, montant qui ne figure pas dans le plan social, mais pas contesté par le Parlement, donc considéré comme étant acquis!

Aujourd'hui, M^{me} la Commissaire du Gouvernement, si je compare la situation du personnel par rapport à novembre, je constate qu'elle ne s'est en tout cas pas détériorée, voire légèrement améliorée, mais par contre, le plan social a explosé, passant de «environ 200 000» à 600 000 francs.

Pour notre groupe, ce n'est pas sérieux et en aucun cas acceptable.

De plus, vous nous avez parlé d'un cofinancement. Jusqu'à maintenant, je n'ai pas remarqué quelle était la part prise en charge par la Croix-Rouge. Il est vrai, vous nous l'avez dit, c'est à titre tout à fait exceptionnel que le Conseil d'Etat est d'accord de cofinancer ce plan social, mais qui nous dit que demain ou après-demain, ce ne seront pas d'autres cas qui nous seront présentés? A cet effet, la question QA3100.08 de notre collègue Emmanuelle Kaelin-Murith est là pour nous le rappeler et c'est avec beaucoup d'impatience mais pas mal d'inquiétude que j'attends la réponse qui sera donnée par le Conseil d'Etat.

Toutefois, si l'entrée en matière est acceptée, ce qui apparemment devrait être le cas et après mûre réflexion, en tenant compte de l'aspect humain et de la gestion pour le moins discutable de ce dossier par le Conseil d'Etat, à titre exceptionnel et en assumant pleinement nos responsabilités, notre groupe, à l'unanimité, soutiendra tout de même ce décret dans l'intégralité de la version bis de la commission et pour un montant maximum de 300 000 francs, libre à la Croix-Rouge d'en faire autant!

Ganizot Xavier (*PS/SP, FV*). Le 15 novembre dernier, comme cela a été rappelé tout à l'heure, nous avons adopté le principe d'un plan social en faveur du personnel de la division «asile» de la Croix-Rouge Fribourgeoise.

En effet, ce n'est pas un acte banal ou un acte symbolique, c'est bien une prise de conscience, qui a dicté notre choix d'accepter ce principe.

Ceci n'est pas dû au hasard, plusieurs raisons évidentes ont présidé en novembre dernier à notre détermination. Le personnel concerné s'est fortement mobilisé pour faire connaître son désarroi, sa colère d'avoir été mis devant le fait accompli et face à une situation dont il n'est pas responsable. L'engagement et le dévouement de ce personnel, auprès des requérants d'asile établis dans notre canton, a été sans faille et reconnu tacitement. Enfin, on ne met pas à la porte des personnes qui, des années durant, se sont pareillement investis pour accomplir une mission d'Etat, sans offrir un minimum de compensation et de garantie en termes de perspectives professionnelles.

Ce n'est donc pas à une simple demande que nous avons répondu par l'affirmative en novembre dernier, c'est une dette morale que nous avons choisi d'assumer, une dette qui a été contractée par le Conseil d'Etat lorsqu'il a décidé de confier ce mandat à une entreprise privée: ORS.

Pour ces raisons, le financement d'un plan social par l'Etat se justifie pleinement. Lors de nos premières discussions sur le sujet, nombre d'entre nous se sont élevés contre le fait que l'Etat soutienne la Croix-Rouge, prétextant que l'Etat n'était pas l'employeur direct, mais il faut rappeler que c'est sous l'égide seule de l'Etat que la Croix-Rouge a réalisé le mandat confié. La dotation en personnel et les moyens engagés pour accomplir cette mission ont été dictés par les besoins de l'Etat. Dans ce sens, il est normal que l'Etat prenne ses responsabilités et finance le plan social demandé. Enfin, une part des indemnités ayant déjà été versée pour janvier, il serait totalement incompréhensible pour le personnel concerné que l'aide escomptée disparaisse subitement. Ces personnes ont été suffisamment ballottées ces derniers mois.

C'est pourquoi le groupe socialiste se détermine très clairement en faveur de l'entrée en matière et soutiendra au cours des débats les solutions les plus avantageuses pour les salariés évincés de la Croix-Rouge.

Ith Markus (*PLR/FDP, LA*). Le groupe libéral-radical a examiné le message N° 46 ainsi que le projet bis de la commission.

Aujourd'hui, nous ne voulons pas refaire l'histoire du mandat de l'asile et nous ne voulons pas chercher d'éventuels fautifs dans cette affaire.

Aujourd'hui, le Grand Conseil se détermine sur une aide financière exceptionnelle pour la Croix-Rouge Fribourgeoise afin d'aider certaines personnes de son personnel, qui se trouvent dans des difficultés. Malgré cela, nous devons quand même corriger certaines paroles et certains propos qu'on a pu lire dans la presse.

Il est vrai qu'une majorité du Grand Conseil a accepté le mandat 4004.07, mais il est aussi vrai que ce mandat a été accepté sous réserve de la présentation d'un décret d'un montant d'environ 200 000 francs.

Par contre, il n'est pas vrai qu'avec ce mandat le Grand Conseil a adopté l'idée d'établir un plan social selon la loi et le règlement du personnel de l'Etat et surtout pas de financer l'entier du plan social à hauteur de 600 000 francs. L'idée était de cofinancer un plan social pour le personnel de la Croix-Rouge Fribourgeoise et c'est le montant de ce cofinancement que nous allons déterminer ce matin. Ce qui a déjà été relevé, c'est que le canton a déjà mis des moyens à disposition pour aider le personnel de la Croix-Rouge. Non seulement le Service de l'emploi a-t-il mis à disposition son personnel pour aider les personnes dans la recherche d'un emploi, mais l'Etat a également engagé en priorité, à compétences équivalentes, d'anciens collaborateurs de la Croix-Rouge et ceci n'est pas encore calculé dans le montant du présent message.

Wir äussern uns heute morgen also über den Betrag, welchen der Kanton an den Sozialplan beisteuern soll. In diesem Sinn geht die Freisinnige Fraktion mit der Kommission einig, dass die Bestimmungen für das Staatspersonal nicht zur Anwendung gelangen, da der Staat nicht Arbeitgeber war. Vielmehr unterstützen wir den Vorschlag, den Betrag von 300 000 Franken dem Freiburger Roten Kreuz (FRK) als einmalige finanzielle Unterstützung zukommen zu lassen um einen Sozialplan zu finanzieren. Die genaue Zuteilung sei der Führung des FRK überlassen, welche die einzelnen Personaldossiers besser kennt. Obwohl viele Bürgerinnen und Bürger diesen Schritt nicht verstehen werden, sind wir bereit, diesen Betrag zu sprechen. Wir weisen aber darauf hin, dass es sich dabei um ein absolutes Maximum und ebenso um eine einmalige Ausnahme handelt, welche nicht wieder vorkommen darf.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical entre en matière et suivra la proposition de la commission et je vous invite à faire de même.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Quelle coïncidence, aujourd'hui c'est la St-Valentin: cette journée est placée sous le signe du cœur.

Ich hoffe, werte Kolleginnen und Kollegen, dass auch Sie in dieser Debatte und bei Ihrer Entscheid das «Herz» sprechen lassen, denn heute geht es um die würdige Behandlung von Menschen, die ihre Energie und ihre Kompetenzen zum Teil über Jahre in der Division Asyl des Freiburgischen Roten Kreuzes zum Tragen gebracht haben und sich im vergangenen Jahr mit einer Massenentlassung konfrontiert sahen.

Le Conseil d'Etat a rempli le mandat que nous lui avons confié dans le délai imparté.

Au nom du groupe Alliance centre gauche, je le remercie d'avoir, dans son décret, tenu compte de sa responsabilité morale et sociale dans cette affaire.

Nous entrons en matière pour ce décret. En revanche, nous déplorons la proposition de la commission.

Nous ne pouvons pas nous rallier pour les raisons suivantes:

1. Die Arbeitsverträge der von der Massenentlassung betroffenen Arbeitnehmenden sind zwar nicht vom Staatsrat unterschrieben, formal-juristisch ist er also nicht der Arbeitgeber. Aber: Über 20 Jahre lang hat die Division Asyl des FRK für den Kanton auf Mandatsbasis eine Aufgabe erfüllt, die in der Bevölkerung nicht

immer auf grosse Anerkennung gestossen ist. Mit dem Asylwesen sind keine Lorbeeren zu holen! Im Gegenteil: Zeitweise sah sich das FRK für sein Engagement in diesem Bereich auch mit einem Mitgliederschwund konfrontiert. Trotzdem haben die Mitarbeitenden der Asylbewerber-Division diese staatliche Aufgabe mit grossem Einsatz, verantwortungsvoll und kompetent wahrgenommen.

2. Der Dekretsentwurf des Staatsrates basiert auf objektiven Kriterien, nämlich auf der Personalgesetzgebung für das Staatspersonal. Der vorgesehene Betrag von maximal 600 000 Franken ist das Resultat der Einzelprüfung der vom Sozialplan betroffenen Fälle. Der Vorschlag im «projet bis» dagegen ist ein aufgrund eines «Bauchentscheides», erlauben Sie mir diesen Begriff, gefällter Pauschalbetrag, der jeglicher objektiver Abstützung entbehrt. Er wird den realen Bedürfnissen der Betroffenen keinesfalls gerecht. Unserer Meinung nach ist dieser Vorschlag eine reine Alibiübung. Zum Vorschlag, das Rote Kreuz könne ja die fehlenden Beträge übernehmen, ist festzuhalten, dass das FRK – im Gegensatz zur ORS AG – keine gewinnorientierte Institution ist und kaum über Eigenmittel verfügt: Im Jahr 2006 betrug die Eigenmittel gerade mal 140 000 Franken. Setzen wir also mit der Forderung einer erheblichen Beteiligung des FRK am Sozialplan die Dienstleistungen der anderen Abteilungen des Roten Kreuzes nicht aufs Spiel!

3. Depuis 1995, le financement fédéral pour le mandat des requérants d'asile se fait sous la forme de forfaits. Depuis ce changement, le canton de Fribourg fait un bénéfice entre 6 et 7 millions de francs. Il est vrai que les années antérieures, de 1988 jusqu'en 1994, on a connu des déficits. Nous avons entendu dire que ces déficits ont été négociés et qu'il serait intéressant de savoir s'ils ont dû être remboursés. En 2007, l'Etat de Fribourg économise 800 000 francs, il devrait en être de même pour les années futures. Dans ce contexte, permettez-nous la question si ce n'est pas judicieux de mettre 600 000 francs de ce bénéfice dans le plan social? Depuis 1995, le financement fédéral pour le mandat des requérants d'asile se fait sous la forme de forfaits.

4. Nicht weniger als zehn Steuersenkungsmotionen liegen auf dem Tisch. Die Motionäre sind bereit, Millionen von Mindereinnahmen für unseren Kanton in Kauf zu nehmen – ohne Garantie, dass die erhofften Mehreinnahmen generiert werden können. Aber die 600 000 Franken für die vom Sozialplan Begünstigten sollen zuviel sein! Das können wir nicht verstehen. Noch weniger wird es das Personal des FRK verstehen.

Aus diesen Gründen bittet Sie die Fraktion Mitte-Links-Bündnis, Ihr Herz sprechen zu lassen, Ihre Verantwortung als Politiker, Politikerin wahrzunehmen und den Dekretsentwurf des Staatsrates unverändert anzunehmen. Hat nicht unser Grossratspräsident, Patrice Longchamp, am Dienstag in seiner Ansprache dazu aufgerufen, im politischen Handeln stets die moralischen Grenzen zu achten und den Menschen nicht aus dem Auge zu verlieren? Hören und befolgen wir

seinen Appell! Le personnel de la Croix-Rouge fribourgeoise le mérite.

Buchmann Michel (*PDC/CVP, GL*). Il y a dans tout ce débat un argument qui est utilisé et qui mérite clairement un éclaircissement.

Souvenez-vous, en automne de l'année passée, nous avions tous reçus une lettre de la Croix-Rouge, sous la plume de son directeur, qui nous affirmait que durant les dix dernières années, le Conseil d'Etat aurait fait un million de bénéfice annuel sur les montants versés par la Confédération pour l'aide aux réfugiés.

Ce matin, nous arrivons dans ce plénum et on nous distribue un document sous la plume de M. Ettlin, ancien responsable de la division «asile» de la Croix-Rouge, qui remet une couche sur ce problème en disant: «Si vous ne pouvez ou ne voulez pas adhérer à cela, alors dites-nous au moins merci. Merci pour vingt quatre ans d'engagement humanitaire au service du canton et pour six millions de bénéfice durant les douze dernières années».

M^{me} la Commissaire, vous avez anticipé ce débat, puisque durant la session de novembre, dans votre prise de position, vous avez affirmé ceci: «En ce qui concerne le flux financier, si on prend la situation où il a été dit que l'Etat avait fait des bénéfices sur l'accueil et l'hébergement des requérants d'asile, ce n'est pas le cas. Depuis 1988, l'Etat de Fribourg a payé 6,14 millions de plus pour les différences de couverture. Certaines années, nous avons fait des résultats positifs, d'autres années nous avons fait des résultats négatifs. L'Etat a toujours assumé la différence avec le déficit de 2005. Cette semaine, j'ai reçu de la Croix-Rouge la confirmation de 300 000 francs de déficit sur les comptes 2006 et de 6,14 millions de découvert qui ont été pris en charge par l'Etat. Donc, on ne peut pas dire que l'Etat a fait des bénéfices sur l'accueil et l'encadrement des requérants d'asile.»

Je constate donc que d'un côté on dit que l'on fait six millions de bénéfice au niveau de l'Etat et que dans la réponse du Conseil d'Etat, on dit que l'on fait 6 millions de déficit.

Je crois que les positions sont diamétralement opposées. Cet argument étant fondamental pour notre choix, je demande fermement, M^{me} la Commissaire du gouvernement, que vous preniez position pour une des versions et si la version du Conseil d'Etat est la version correcte, que vous dénonciez fermement ces affirmations qui consistent à dire que l'Etat fait du bénéfice sur le dos de l'assistance aux réfugiés.

Suter Olivier (*ACG/MLB, SC*). Ce dossier est parsemé de confusions depuis le début, on vient encore de l'entendre de la part de M. Buchmann, que des positions diamétralement opposées sont évoquées par les uns et par les autres.

A mon avis, il y a une chose et une question que nous devons nous poser et qui a été posée en novembre déjà, c'est celle de la responsabilité de l'Etat dans ce dossier. L'Etat a accepté d'assumer la responsabilité dans ce dossier du financement ou du cofinancement du plan social de la Croix-Rouge. Il a accepté aussi, par analogie, d'appliquer sa loi sur le personnel. A partir

de ce moment-là, je ne vois pas pourquoi il y aurait un marchandage sur l'application de cette loi sur le personnel de l'Etat.

On a fait un calcul des besoins pour remplir le plan social, au niveau de l'Etat on est arrivé à un montant de 600 000 francs. 600 000 francs, c'est le montant que M^{me} Demierre nous a confirmé aujourd'hui et à partir de ce moment-là, je ne vois pas pourquoi, on commencerait de brader ce plan social à 300 000 francs, on pourrait aussi le faire à 200 000 ou à 400 000 francs.

Il y a là en fait, le respect d'une loi, celle sur le personnel de l'Etat et un montant qui a été affirmé pour remplir les obligations de l'Etat dans ce plan social et je ne vois pas pourquoi on braderait ce plan social.

Je vous recommande donc d'accepter l'ensemble du plan social avec le montant qui a été donné par la commissaire du gouvernement, c'est-à-dire 600 000 francs!

Vonlanthen Rudolf (*PLR/FDP, SE*). Härtefälle und solche Schicksalsschläge, wie sie das Rote Kreuz als Arbeitgeberin zur Zeit erlebt, hat es immer gegeben und sie sind in Zukunft wohl leider auch nicht zu vermeiden. Die befragten Firmen haben aber nicht die Möglichkeit, einen Sozialplan und somit Geld beim Staat zu verlangen. Ich sehe nicht ein, wieso man nun beim Roten Kreuz eine Ausnahme machen sollte. Wenn wir dies heute tun, schaffen wir ein Präjudiz für andere Betriebe, die Mandate verlieren oder nicht bekommen. Diesen politischen Sündenfall dürfen wir heute nicht begehen. Daher bitte ich Sie, so bitter die heutige Situation ist, dem vorliegenden Dekret nicht zuzustimmen.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Beaucoup de choses ont été dites ce matin au sujet de ce plan social, au sujet de la qualité d'employeur de l'Etat face à la Croix-Rouge, beaucoup de choses ont été dites au sujet des économies ou des pertes que l'Etat aurait faites, en ce qui concerne la prise en charge des demandeurs d'asile.

J'aimerais que l'on resitue le débat. Nous sommes dans une situation d'exception, la prise en charge des demandeurs d'asile a été une situation d'exception. A un certain moment, l'Etat s'est retrouvé avec cette obligation que personne ne voulait assumer et la Croix-Rouge, fidèle à sa vocation et à ses engagements, était là pour venir donner un coup de main à l'Etat.

A cette époque-là, tout le monde, à commencer par le canton, mais aussi les communes, était ravi d'avoir un interlocuteur comme la Croix-Rouge, qui avait prouvé par le passé son engagement humanitaire et désintéressé et pour lequel on se disait que les requérants d'asile étaient bien pris en charge et que les problèmes étaient ainsi résolus.

Maintenant, nous nous trouvons face à cette situation où, tout d'un coup, le personnel de la Croix-Rouge se retrouve mis à la porte par la décision de confier ce mandat à quelqu'un d'autre.

Nous avons admis lorsque nous avons accepté le principe de ce plan social, donc le mandat, que le Conseil d'Etat appliquerait, par analogie, les dispositions qu'il aurait normalement appliquées, dans une situation analogue, pour son personnel.

Mme la Commissaire du gouvernement avait articulé, certes à l'époque, un montant de 200 000 francs, mais M^{me} la Commissaire nous a expliqué pourquoi ce montant était irréaliste à l'époque.

Mme la Commissaire nous dit qu'il faudrait, au maximum, un montant de 600 000 francs et ce montant obéit à une certaine logique, il ne s'agit pas d'un montant forfaitaire sorti d'un chapeau – vous savez que j'affectionne particulièrement cet instrument – mais il s'agit d'un élément qui a été pondéré, qui a été calculé, en fonction des dispositions spécifiques d'un règlement de l'Etat.

Venir maintenant en nous disant qu'il faut un montant forfaitaire maximum de 300 000 francs et que la Croix-Rouge n'a qu'à se débrouiller pour distribuer ce montant... Avec l'arbitraire que l'on connaît, on favorisera peut-être le personnel de longue date ou le personnel qui n'est pas marié, on dira que les femmes mariées, finalement, sont supportées économiquement par leurs maris et ainsi de suite.

Je crois qu'ici nous devons montrer un signe fort. Nous avons accepté le principe d'un plan social, n'ergotons pas, ne chipotons pas sur un montant de 300 000 francs, acceptons ce plan social, qui est, encore une fois, il faut le rappeler, un geste exceptionnel pour une situation exceptionnelle et nous ferons ainsi part aux employés de la Croix-Rouge de la reconnaissance de l'Etat pour les services rendus.

La Rapporteuse. Ich stelle fest, dass ausser der SVP alle Gruppierungen für «eintreten» sind.

Was die Bemerkung von Herrn Collomb bezüglich des Unterschiedes zwischen 200 000 und 600 000 angeht, habe ich schon beim Eintreten die Erklärungen abgegeben und diese wurden auch in der Kommission von der Frau Staatsrätin abgegeben.

Herr Ganioz unterstrich die wertvolle Arbeit, welche die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Roten Kreuzes geleistet haben und dass sie aus diesem Grund auch einen echten Sozialplan verdienen.

Der FDP-Sprecher Herr Ith sagt, dass der Staat nicht Arbeitgeber ist und deshalb auch nicht das Gesetz des Staatspersonals angewendet werden soll. In der Botschaft wurde dies klar erklärt und vorgeschlagen, dass das Personalgesetz angewendet werden soll, damit man genaue, konkrete Kriterien hat.

Die SVP ist für «nicht eintreten», weil sie sieht, dass der Staat nicht Arbeitgeber ist. Und sie bringt vor allem auch ihre Angst zum Ausdruck, dass dann verschiedene andere Firmen an die Türe des Staates klopfen würden.

Was die Frage von Herrn Bachmann, ob die Überweisung des Bundesgeldes ein Gewinn ist oder nicht, betrifft, muss ich auf Frau Staatsrätin Demierre verweisen.

Und noch eine Bemerkung zu Herrn Vonlanthen Ruedi: Der Entscheid, ob wir den Sozialplan mitfinanzieren oder nicht, ist im November hier in diesem Saal mit einer Mehrheit gefällt worden, heute sprechen wir nicht davon, heute reden wir darüber, wie dieser Sozialplan aussehen soll.

La Commissaire. Je remercie également tous les intervenants qui se sont exprimés pour l'entrée en matière de ce projet de décret.

En ce qui concerne les différentes remarques, effectivement on a parlé de cofinancement; dans l'esprit du Conseil d'Etat, le cofinancement; était la part de l'Etat en application, par analogie, sur la loi sur le personnel.

Nous avons eu plusieurs discussions avec la Croix-Rouge, en ce qui concerne la possibilité d'une participation de la Croix-Rouge, là les discussions ont toujours été très claires, la Direction et le comité de la Croix-Rouge ont été très clairs, ils n'ont pas de montant à investir dans ce plan social, puisqu'ils ont toujours réalisé le mandat d'accueil et d'encadrement des requérants d'asile pour le canton. Soit ils reversaient les bénéfiques, soit l'Etat couvrait les déficits, donc il n'y a jamais eu de bénéfice réalisée par la Croix-Rouge sur le mandat asile. Pour la Croix-Rouge, impossible d'investir des montants dans ce plan social, par contre, ils ont réengagé trois collaborateurs pour les activités qu'ils continuent de poursuivre depuis le 1^{er} janvier 2008 dans les autres activités menées par la Croix-Rouge. Le cofinancement de la Croix-Rouge n'est pas possible.

J'aimerais réfuter, alors totalement, l'affirmation de M. le Député Rossier pour la gestion discutable par le Conseil d'Etat. Je crois que l'on a suivi ce dossier de très, très près, dès le cahier des charges, la mise en appel publique, ensuite dans les attributions, nous avons immédiatement entrepris toutes les démarches pour que le transfert puisse se passer dans les meilleures conditions possibles en accompagnant toute la procédure, en offrant les possibilités pour que le personnel puisse être réengagé, pour qu'il y ait des soutiens du SPE, des ORP et là, je crois que vraiment, on a mis en place tous les moyens que nous avons à notre disposition pour accompagner ce transfert de la meilleure manière possible.

J'aimerais me joindre aux propos des députés Ganioz et Weber-Gobet, qui remercient les collaborateurs et les collaboratrices de la Croix-Rouge pour leur engagement, je crois que cela a aussi été relevé par d'autres interlocuteurs, je crois que c'est important de le dire aussi, il y a un travail fantastique qui s'est fait.

Sur le montant de 200 000 francs que j'ai articulé lors de la session de novembre, je crois que j'ai déjà eu l'occasion de vous donner les explications. C'est un dossier complexe, que l'on suit au jour le jour, qui a évolué, avec d'autres éléments qui interviennent. Par rapport au nombre de personnes qui n'ont pas retrouvé un emploi, en novembre nous n'avions que deux personnes et nous avons surestimé la possibilité pour les autres de retrouver du travail, je le reconnais bien volontiers, mais ce n'était pas dans une intention de donner de fausses informations, nous pensions qu'il y avait encore des possibilités, malheureusement, elles n'ont pas pu se concrétiser.

La Croix-Rouge a effectivement relevé une tâche importante pour l'Etat, donc l'accueil et l'hébergement des requérants d'asile, cela n'a pas été une tâche facile durant ces vingt-quatre dernières années, mais je crois que l'Etat peut aussi aujourd'hui reconnaître que cela s'est fait dans d'excellentes conditions et que nous

n'avons pas eu de réelles difficultés dans l'accueil et l'encadrement des requérants d'asile dans notre canton. La situation a toujours été relativement sereine et je crois que cela, nous le devons aussi à la Croix-Rouge.

En ce qui concerne les flux financiers, je confirme les propos que j'ai tenus lors de la session de novembre.

Dans le décompte, si je prends les années 1988 à 2004, documents que j'ai vraiment officiellement contrevisés, nous avons un découvert à charge du canton de 5 840 845.90 francs, se rajoute à cela le bénéfice d'environ 300 000 francs de 2005, ce qui m'avait fait dire que c'était environ 6,1 millions à la session de novembre, c'est les chiffres que nous avons, corrigés après révision à charge de l'Etat. Ce sont les chiffres que je peux vous confirmer, il est évident que si je ne prends que 5, 6 ou 7 années, dont les dernières années ou plutôt les années qui étaient des années de «bénéfice», en gros de 1996 à 2003, il y a eu un bénéfice, mais ce n'est pas comme cela que cela fonctionne, on a toujours payé le déficit quand il y en a eu et repris le bénéfice aussi quand il y en a eu.

Donc, l'Etat a toujours été cohérent dans ses démarches, le résultat des courses, c'est un découvert à charge du canton après ces dix-huit années.

J'aimerais vous inviter toutes et tous à entrer en matière sur ce projet de décret, je crois que l'on aura l'occasion de discuter des montants à l'art. 1.

– Au vote, la demande de refus du groupe UDC est rejetée par 78 voix contre 18 et 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collob (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hännli-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschoop (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 78.*

Ont voté non:

Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/

SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 18.*

Se sont abstenus:

Fasel (SE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP). *Total: 2.*

– L'entrée en matière étant ainsi acceptée, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

La Rapporteuse. En ce qui concerne l'art. 1, la commission parlementaire, dans sa majorité, vous propose le projet bis. C'est-à-dire de diminuer le montant de 600 000 francs à 300 000 francs.

Die Mehrheit der Kommission war der Meinung, dass ein Betrag von 300 000 Franken ausreicht, und dass das Freiburgische Rote Kreuz trotz seinen bescheidenen Mitteln auch einen Beitrag zum Sozialplan leisten sollte. Ein Kompromissvorschlag, welcher den Betrag von 480 000 Franken festlegen wollte, wurde von einer knappen Mehrheit der Kommission abgelehnt. Im «projet bis» der Kommission ist ein Betrag von 300 000 Franken festgehalten, welcher dem Roten Kreuz als Arbeitgeber zur Verfügung steht und es dem Roten Kreuz überlässt, in welchen Härtefällen dieses Geld eingesetzt wird. Es stützt sich also nicht mehr wie in der ursprünglichen Botschaft des Staatsrates vorgesehen auf das Personalgesetz des Kantons.

La Commissaire. A l'art. 1, c'est effectivement un montant maximal de 600 000 francs qui est demandé. Aujourd'hui, nous sommes en présence de deux propositions répondant à une logique totalement différente. D'un côté, la proposition de la commission d'un montant forfaitaire de 300 000 francs, versé à la Croix-Rouge Fribourgeoise, qui veillera à une juste répartition entre les personnes directement concernées selon les critères que la Croix-Rouge déterminera.

D'un autre côté, la proposition du Conseil d'Etat, 600 000 francs, voire une proposition d'amendement qui va arriver, qui se fonde sur une application, par analogie, de la loi sur le personnel de l'Etat, en cas de suppression de postes, il s'agit d'un calcul sur des critères précis, qui permettent une totale égalité de traitement. Je le dis et je le rappelle, c'est un montant maximum, nous souhaitons vraiment que les personnes puissent retrouver du travail et que nous n'ayons pas besoin de verser ces montants dans la totalité.

Ce qui est important, c'est que les collaborateurs et les collaboratrices retrouvent un travail.

Donc c'est pour l'instant, la proposition du Conseil d'Etat 600 000 francs!

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Je tiens tout d'abord à préciser que j'interviens ici, à titre personnel.

J'étais membre de la commission parlementaire qui a examiné cet objet et au vu des débats, j'ai fait une proposition d'amendement, à titre personnel aussi bien

sûr, pour essayer de trouver un compromis comme l'a dit M^{me} la Rapporteuse, cette proposition a été refusé par la commission par six voix contre cinq et je vous propose de nouveau cet amendement en plénum.

On a relevé que le projet de décret se base sur un inventaire exhaustif des mesures à prendre, mesures basées sur les règles objectives de la LPers. Il y avait quelques critiques, dont deux fondamentales: on a critiqué le fait que le montant a été sous-estimé en novembre 2007 et on a aussi critiqué le fait qu'il n'y avait pas de cofinancement. C'est pourquoi mon amendement essaie de corriger un peu ces deux critiques. Je vous donne lecture de mon amendement. En fait, l'amendement concerne les articles 1 et 3. A l'article 1, je propose tout simplement de remplacer le montant de 600 000 francs par 480 000 francs, donc un crédit de 480 000 francs au maximum et le reste de l'article est le même. A l'article 3, je propose l'ajout d'un alinéa 5, avec la teneur suivante: Le financement des mesures prévues pour les personnes appartenant à la catégorie d, selon l'al. 1 de l'art. 3, est assuré par la Croix-Rouge Fribourgeoise.

Quels sont les avantages de l'amendement que je propose? Mon amendement respecte les règles d'attribution de la LPers et donc, ne préterite pas les intérêts des personnes concernées par le plan social.

En outre, elle prévoit une part de cofinancement de la Croix-Rouge que j'estime acceptable par la Croix-Rouge, ce montant sera en effet au maximum de 120 000 francs. Il concerne trois personnes, qui ont un mandat intérimaire à la Croix-Rouge en ce moment et ce sont des personnes qui exercent une profession pour lesquelles il y a de fortes chances qu'elles puissent retrouver un emploi. J'estime que l'on peut demander à la Croix-Rouge de trouver une solution pour ces trois personnes et comme je l'ai dit, cela respectera le principe du cofinancement que nous avons fixé en novembre 2007.

Je tiens à préciser que ce n'est pas le cas du projet bis en fait, qui avec l'attribution d'un montant forfaitaire de 300 000 francs ne permet pas de préteriter les personnes concernées par un plan social, car il est illusoire de penser que la Croix-Rouge pouvait mettre un montant de l'ordre de 300 000 francs.

Des erreurs, cela a été dit, ont été commises des deux côtés, du côté du Conseil d'Etat, du côté aussi de la Direction de la Croix-Rouge, mais celles-ci ne peuvent pas être imputées au personnel. Il m'apparaît injuste que ce soit finalement ce dernier, ce personnel qui paie les pots cassés. Alors ne jouons pas aujourd'hui les marchands de tapis. Je rêve d'un Grand Conseil qui prenne un peu de la hauteur et qui consacre l'essentiel de ses préoccupations aux problèmes de fond, plutôt qu'aux problèmes de forme.

Nous en avons déjà eu un exemple, hier et aujourd'hui, avec le projet de loi sur les bourses d'étude, nous avons finalement consacré beaucoup plus de temps à la question de la répartition des coûts, plutôt qu'aux problèmes de fond et les boursiers eux-mêmes.

Alors dans ce projet de décret, revenons sur le problème de fond et n'oublions pas que notre décision va toucher des femmes et des hommes et leurs familles, femmes et hommes qui pour certains ont travaillé vingt-quatre

ans, avec loyauté et engagement, au service de la division des requérants d'asile.

Pour ces raisons, je vous prie d'accepter, si vous ne pouvez pas accepter le montant initial de 600 000 francs, d'accepter ma proposition d'amendement en seconde priorité de 480 000 francs, mais par contre, de refuser la proposition de la commission.

Ganiz Xavier (PS/SP, FV). La question qui fait débat à cet art. 1, est clairement celle du montant accordé.

Cette question nous renvoie directement à ce qu'est un plan social. Un plan social ne peut pas se résumer à jeter quelques piastres pour cajoler sa bonne conscience. Un plan social c'est une aide et une reconnaissance, une aide aux personnes concernées et une reconnaissance du travail accompli fidèlement.

Dans ce sens, l'estimation initiale faite par le Conseil d'Etat est fondée, car elle prend en compte les situations les plus défavorables. Sabrer dans cette estimation revient à opérer un marchandage d'épicier, une tractation de souk située à des années-lumière de la réalité vécue par le personnel.

Enfin, la proposition de passer de 600 000 francs à 300 000 francs ne se justifie pas, c'est une opération purement mathématique, une simple détermination politique sans contenu humain. Pour preuve, ce n'est qu'un exemple, la catégorie de salariés de la Croix-Rouge qui a postulé à ORS et qui a donc joué le jeu de se conformer à toutes les procédures qu'on leur demandait, n'est pas même reconnu!

Le Conseil d'Etat prévoit pour cette catégorie un montant de 320 000 francs, alors que certains ont avancé un chiffre plus bas encore, cela ne s'explique pas. Pour l'ensemble de ces motifs, notre groupe, je le rappelle, défendra la solution la plus avantageuse pour le personnel de la Croix-Rouge.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Etant donné que l'on a maintenant même trois propositions sur table avec le dépôt de l'amendement de notre collègue André Ackermann, j'aimerais quand même intervenir sur le sujet.

Comme la majorité de mon groupe, je soutiens avec conviction et aussi en bonne conscience, vis-à-vis des collaborateurs de la Croix-Rouge, la version proposée par la commission, parce que c'est la seule des variantes aujourd'hui sur table qui tient vraiment compte des résultats de nos divers débats tenus jusqu'à ce jour dans cette affaire.

Cette variante a été taxée par Marie-Thérèse Gobet de solution alibi – je ne suis pas du tout d'accord. Parce que ni la proposition du Conseil d'Etat qui nous est proposée par ce décret ni la proposition de notre collègue André Ackermann avec un montant baissé à 480 000 francs ne respecte vraiment l'intention et la volonté qui étaient exprimées dans les longs et intenses débats de la session de novembre passé.

Juste quatre éléments pour justifier cette constatation:

1. Dès le début de nos discussions, personne ne peut le contester aujourd'hui, on parlait du cofinancement d'un plan social établi par la direction de la Croix-Rouge, ceci pour tenir compte de la situation particulière de ce mandat et pour exprimer notre re-

connaissance du travail accompli pendant des années par les collaborateurs de la Croix-Rouge. Mais ce qui nous est présenté soit par la version du Conseil d'Etat, soit par la contre-proposition de notre collègue André Ackermann, c'est le financement par l'Etat du plan social établi par l'Etat.

2. Comme cela a déjà été relevé lors de la session de novembre, M^{me} la Conseillère Anne-Claude Demierre nous parlait d'un montant d'environ 200 000 francs qui serait en jeu si on appliquait la législation sur le personnel de l'Etat, par analogie. Aujourd'hui, ni la version du Conseil d'Etat avec un montant de 600 000 francs ni la solution proposée par notre collègue André Ackermann avec 480 000 ne se rapprochent de ce montant, qui nous a quand même sensiblement influencés lors de la session de novembre lorsque nous avons dit oui à la prise en considération de ce mandat.

3. On a toujours dit que ce n'est pas l'idée d'accorder après coup, aux collaborateurs de la Croix-Rouge, le même statut contractuel que celui des employés de l'Etat. Mais il faut constater que dans la version du Conseil d'Etat, tout comme dans la solution proposée par notre collègue André Ackermann, on le fait tout simplement.

4. De nombreuses discussions, il ressortait que le travail de conduite effectué par les dirigeants de la Croix-Rouge dans cette situation difficile pour son personnel était plus que déplorable! Que ce soit avec la version du Conseil d'Etat ou avec la solution proposée par notre collègue André Ackermann, on déresponsabilise une fois de plus les cadres dirigeants de la Croix-Rouge. Comme vous pouvez le constater, c'est finalement que la version de la commission qui tient vraiment compte aujourd'hui de la volonté initiale des mandataires et de l'intention exprimée par la majorité du Grand Conseil lors des dernières discussions.

Als Grossräte tragen wir die Verantwortung gegenüber allen unseren Mitbürgerinnen und Mitbürgern und vor allem auch vis-à-vis allen Steuerzahlerinnen und Steuerzahlern.

Dans ce sens, je vous invite à soutenir la version de la commission et à dire non aux deux autres propositions qui sont purement et simplement – je ne peux pas le dire autrement – le résultat d'une certaine tactique du salami qui s'est glissée dans cette affaire.

Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL). Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, dès l'instant où l'entrée en matière a été acceptée, notre groupe, à l'unanimité, se ralliera à la proposition de la commission et en aucun cas n'acceptera l'amendement de notre collègue Ackermann. Cela signifie qu'on votera les 300 000 francs.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Notre Grand Conseil n'a pas l'habitude – et c'est heureux ainsi – de prendre des décisions en mouillant le doigt et en le levant pour voir de quel côté le vent souffle et de faire une estimation globale! Nous en avons l'exemple chaque fois que nous établissons le budget. J'aimerais bien voir le Conseil d'Etat arriver en disant: «Il nous faut environ 10 millions de plus pour le personnel l'an-

née prochaine...!» Nous attendons des chiffres. C'est combien? C'est 9,8 équivalents plein-temps en plus, qui coûtent tant. C'est tant d'indexation de salaire. Et nous exigeons de la part de notre exécutif, chaque fois que nous prenons une décision financière, un message présentant de manière détaillée les enjeux, les coûts de toute décision que nous sommes appelés à prendre.

Or, aujourd'hui, que se passe-t-il? Nous revendiquons l'inverse. Nous avons des chiffres étayés en fonction du nombre de situations de personnes concernées par ce plan social. Et j'aimerais relever le fait que ces six personnes, c'est extrêmement peu par rapport à toutes les personnes impliquées dans cet effort et qu'heureusement une bonne partie des personnes ont retrouvé du travail. Nous avons un chiffre exact. Nous pouvons nous prononcer sur un chiffre exact. Et que faisons-nous? Exactement le contraire de ce que vient de dire mon collègue Boschung, nous faisons la technique du salami; c'est-à-dire que nous refusons un chiffre étayé pour dire: «On le coupe en deux». On fait une rondelle et on la coupe en deux et on donne 300 000!

Je vous incite dès lors à avoir la logique de ce qui est toujours notre manière de travailler, se baser sur des prescriptions, des chiffres réels, qui nous amènent à des coûts réels, que l'on peut estimer et que l'on peut voter.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Lors de nos débats en plénum, M^{me} la Conseillère d'Etat avait parlé du cofinancement d'un plan social avec la Croix-Rouge et je constate dans ce décret que ce n'est que le canton qui prend en charge ce plan social. Le montant de 300 000 francs, comme le propose le projet bis de la commission, me semble un bon compromis et permettra à la Croix-Rouge d'avoir 100 000 francs de plus de ce qui avait été annoncé par M^{me} la Conseillère d'Etat lors du débat en plénum sur le mandat. Tout en rappelant que l'Etat n'était et n'est pas l'employeur, il me semble que le canton montre sa solidarité envers les employés de la Croix-Rouge avec la proposition de la commission.

C'est avec ces quelques remarques que je vous invite et vous demande de suivre la proposition de la commission et de soutenir le projet bis.

Thomet René (PS/SP, SC). L'élément le plus important ici, dans le cadre du montant qui est à déterminer, est que, pour déterminer le montant de 600 000 francs, le Conseil d'Etat a choisi l'assimilation à l'application de la LPers. Lorsque l'Etat attribue un mandat, il impose pour chiffrer son mandat l'application stricte de la LPers et nous comprenons cette exigence. C'est ce que la Croix-Rouge a toujours respecté.

Lorsque le mandat est retiré, la logique veut qu'on applique aussi par analogie la LPers. C'est ce que le Conseil d'Etat nous propose ici. La version de la commission, la version bis, ne répond à aucune logique. Je vous invite donc à ne pas soutenir cette version à 300 000 francs mais soutenir la logique de l'application stricte, là aussi, de la LPers.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). J'aimerais intervenir pour corriger les dires de mon collègue et néan-

moins ami, Bruno Boschung, qui est intervenu tout à l'heure. Il a dit que soit la proposition du Conseil d'Etat, soit mon amendement ne respectait pas la condition du cofinancement. Or c'est faux! Je l'ai dit tout à l'heure, peut-être ne m'a-t-il pas très bien écouté, peut-être aurais-je dû m'exprimer en allemand! (*rumeurs!*) J'ai dit justement qu'un avantage de mon amendement était justement qu'il prévoyait une part de cofinancement de la Croix-Rouge pour un montant maximal de 120 000 francs. Or je ne comprends pas qu'il puisse venir avec une telle argumentation.

Ni la proposition du Conseil d'Etat ni la proposition de mon amendement n'utilisent la tactique du salami, bien au contraire! Cela a été dit par nos collègues Benoît Rey et René Thomet. Au contraire, c'est basé sur des calculs objectifs basés sur les règles de la LPers. Et, en fait, quand mon collègue Bruno Boschung dit que ce serait déresponsabiliser les cadres de la Croix-Rouge, nous ne votons pas aujourd'hui un décret pour un plan social des cadres de la Croix-Rouge mais d'un personnel qui a été touché, et touché durement, par la perte de ses emplois.

Alors encore une fois, je vous demande de soutenir mon amendement.

Ridoré Carl-Alex (*PS/SP, SC*). Je n'avais pas prévu de prendre la parole aujourd'hui comme beaucoup de choses ont déjà été dites. Mais, au vu de la tournure des discussions, je voulais tout de même préciser une chose.

Depuis le début de ce dossier, j'ai cherché à garder toujours la même ligne. Et cette ligne consiste à prôner un cofinancement du plan social et un cofinancement basé sur une application par analogie de la loi sur le personnel. C'est ce que j'ai défendu, déjà dans le débat sur l'urgence, puis sur le débat de fond et c'est ce que je défends aussi aujourd'hui, raison pour laquelle je salue la proposition de mon collègue PDC André Ackermann et que c'est cette proposition qu'à titre personnel je soutiendrai.

La Rapporteuse. Ich werde meine Äusserungen auf Deutsch machen, in der festen Überzeugung, dass mich alle Kolleginnen und Kollegen verstehen. Was den Kompromissvorschlag von Herrn Ackermann angeht, kann ich nur wiederholen, dass wir diesen schon in der Kommission besprochen haben, und dieser mit einer knappen Mehrheit abgelehnt wurde. Die Argumente «wieso» und «warum» wurden ausführlich von den Kommissionsmitgliedern ausgeführt.

La Commissaire. Je crois que dans le débat d'entrée en matière j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer par rapport au chiffre de 200 000 francs que j'avais avancé lors des débats du mois de novembre. Je ne vais pas y revenir. Je vous rappelle tout de même que j'ai immédiatement été d'accord de me rallier à la proposition du Grand Conseil de revenir devant vous avec une proposition de décret, ce que je fais aujourd'hui. Pour moi, on arrive aujourd'hui, avec cette proposition de 600 000 francs, qui est vraiment le résultat d'une analyse, aujourd'hui, de la situation sur la base de l'application par analogie de la loi sur le personnel.

Au nom du Conseil d'Etat, je me rallie à la proposition d'amendement de M. le Député André Ackermann, à la proposition d'un projet de plan social à 480 000 francs. La logique d'application de la loi sur le personnel par analogie est respectée, puisque ce sont les mêmes règles qui sont prises et que c'est une partie, l'alinéa d de la loi sur le personnel qui n'aurait pas ce plan social, simplement en demandant, pour cette partie-là, que ce soit la Croix-Rouge qui assume le cofinancement du plan social.

Par rapport aux différentes interventions qui ont eu lieu, je rappelle que le Conseil d'Etat a toujours été d'accord de reconnaître une responsabilité morale. C'est vrai, je le dis et le redis, les collaborateurs et collaboratrices de la Croix-Rouge ont effectué ce travail de mandat d'accueil et d'hébergement des requérants d'asile à la satisfaction du canton dans la qualité de l'accueil et de l'encadrement.

Pour nous, c'est important que ces personnes, aujourd'hui, qui se retrouvent dans des situations difficiles, que ce soit au chômage ou avec des problèmes de santé, puissent être au bénéfice d'un plan social qui respecte des règles, des critères précis. Là, à nouveau, ces critères sont précis dans la proposition d'amendement de M. le Député Ackermann, puisque c'est une application par analogie de la loi sur le personnel.

C'est donc en me ralliant à la proposition d'amendement de M. le Député Ackermann que je vous invite à soutenir également cette proposition d'amendement, qui introduit une notion de cofinancement également par l'employeur qu'est la Croix-Rouge.

– Au vote, l'amendement Ackermann, opposé à la proposition de la commission (projet bis)¹, est refusé par 62 voix contre 37 et sans abstention.

Ont voté en faveur de l'amendement Ackermann:

Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frosard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 62.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Clément (FV, PS/

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en p. 227.

SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 37.*

– Au vote, la proposition de la commission (projet bis)¹, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 63 voix contre 31 et 4 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission:

Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillat (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwy J. (GR, PDC/CVP), Schuwy R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 63.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 31.*

Se sont abstenus:

de Roche (LA, ACG/MLB), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP). *Total: 4.*

– Modifié selon les propositions de la commission (projet bis)¹.

ART. 2

La Commissaire. Le Conseil d'Etat constituera une provision sur les comptes 2007 de ce montant de 300 000 francs.

– Adopté.

ART. 3

La Rapporteuse. In Artikel 3 Absatz 1 definiert die Kommission unter den verschiedenen Buchstaben, wer am Pauschalbetrag, welcher an das Rote Kreuz ausbezahlt wird, teilhaben kann. Es gibt noch einen Änderungsantrag von Herrn Grossrat Bruno Boschung, den zweite Absatz zu streichen, weil dieser im Widerspruch zu Absatz 1 steht und in der Kommission haben wir gestern in einer Kurzbesprechung dem zugestimmt.

La Commissaire. Dans la logique du vote à l'article 1, je soutiendrai l'article 3 selon la proposition d'amendement déposée par M. le Député Boschung.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Ich mache die Kurzausführung auf Deutsch, in der Hoffnung, dass mich alle verstehen. Dieser Änderungsantrag ändert inhaltlich eigentlich nichts an diesem Text. Es geht darum, eine Klarstellung zu machen, die hier etwas widersprüchlich wäre, da wir im Absatz 2 noch einmal explizit zum Ausdruck bringen wollten, dass dieser Pauschalbetrag ausschliesslich für Personen bestimmt ist, die sich bei der ORS Service AG beworben haben oder eine Stelle bei einer Drittfirma gefunden haben. Wenn wir die Formulierung so lassen würden, hätten wir die Problematik, und das war nicht der Wille der Kommission, dass die Personengruppe, die unter dem Absatz 1 Bst. d definiert ist, nämlich diese Leute, die noch ein Übergangsmandat jetzt beim Freiburgerischen Roten Kreuz haben, dann de facto ausgeschlossen gewesen wären. Um das jetzt zu korrigieren, schlage ich vor, dass wir im Artikel 3 Absatz 1 einfügen: «Das Freiburgerische Rote Kreuz sorgt dafür, dass der Betrag nach Artikel 1 *ausschliesslich* folgenden Personen zugesprochen wird: [...]»

En français: «[...] que le montant défini à l'article premier soit attribué *uniquement* aux personnes suivantes: [...]» Comme l'ont déjà dit M^{me} la Rapporteuse de la commission et également M^{me} la Commissaire, on en a déjà parlé hier en commission et cette proposition a été acceptée.

La Rapporteuse. Die Kommission unterstützt einstimmig den Änderungsantrag von Herrn Grossrat Boschung.

La Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, je me rallie à la proposition de l'amendement.

– Modifié selon les propositions de la commission (projet bis)¹, modifiées selon la proposition de M. Boschung.

ART. 4

La Commissaire. Je me rallie à la proposition de la commission suite au vote de l'article 1.

– Modifié selon les propositions de la commission (projet bis).

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en p. 227.

ART. 5

La Rapporteuse. Die Kommission schlägt vor, diesen Artikel zu streichen; da das Rote Kreuz über den gewährten Kredit von 300 000 Franken bestimmt, ist ja jetzt kein Bericht zuhanden des Grossen Rates mehr nötig.

La Commissaire. Je me rallie également à la position de la commission.

– Supprimé, conformément à la proposition de la commission (projet bis).

ART. 6

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

La Commissaire. Vu l'acceptation de la proposition de la commission, il y a une modification des titres et considérants proposée par la commission parlementaire, puisqu'on biffe les références à la loi du 17 octobre 2001 sur le personnel de l'Etat et au règlement du 17 décembre 2002 du personnel de l'Etat, donc il y a un changement par rapport à la version initiale du Conseil d'Etat. Je me rallie à la proposition de la commission.

– Modifiés selon les propositions de la commission (projet bis).

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 63 voix contre 9. Il y a 26 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Ridoré (SC, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 63.

Ont voté non:

Burkhalter (SE, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Tschopp (SE, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). Total: 9.

Se sont abstenus:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). Total: 26.

Mandat MA4008.07 René Fürst/Heinz Etter/Yvonne Stempfel/Christiane Feldmann/Katharina Thalman/Ueli Johner-Etter/Werner Zürcher/Daniel de Roche/Bernadette Hänni/Hugo Raemy (ligne à haute tension Yverdon-Galmiz)¹

Prise en considération

Fürst René (PS/SP, LA). Ich spreche hier in eigenem Namen, aber auch im Namen der ganzen SP-Fraktion. Wir alle brauchen Strom und trotzdem möchte keiner von Ihnen bei sich eine Höchstspannungsleitung über seinem Haus oder seiner Wohnung haben. Ein Spruch sagt, man solle «das eine tun und das andere nicht lassen». Das würde in diesem Fall bedeuten: Strom transportieren ja, aber möglichst umweltschonend. Umweltschonend würde wiederum heissen, eine heute technisch mögliche Erd- oder Seeverlegung zu machen, die zwar etwas kostet, aber die meisten anderen Kritikpunkte aufhebt. Wenn die Kosten das letzte Hauptkriterium bleiben, geht es also um Geld. Geld ist etwas, auf das wir sensibel reagieren und das uns alle etwas angeht. Dieses Projekt führt über unsere unverbaute, einmalig schöne, historische und vom Rhonegletscher geformte Landschaft, die unser aller Eigentum ist. Machen wir eine Kostenzusammenstellung zuhanden der Projektleitung. Was kostet es, unsere Landschaft für die nächsten hundert oder zweihundert Jahre, das heisst für Generationen, zu verschandeln? Wie hoch werden die Gesundheitskosten der geschädigten Bevölkerung sein? Was kosten die Einbussen des Tourismus? Wie hoch sind die Abschreibungen auf Haus und Land, welche unentschädigt durch die Eigentümer getragen werden müssen? Was kostet es, wenn man vom Villenquartier am Südhang des Vully oder von Courgevaux aus als Aussicht eine Wäscheleine anstatt die Alpen sieht? Was kostet es, wenn man sich subjektiv von dieser Leitung bedroht fühlt? Was kostet es, wenn wir die Entwicklung der Dörfer in der Nähe der Leitung nicht mehr vorantreiben können? Was kostet die Reduktion der Lebensqualität? Was kostet es, wenn die Wohnattraktivität unserer Gegend für Neu-

¹ Déposé et développé le 12 décembre 2007, BGC p. 2132; réponse du Conseil d'Etat le 22 janvier 2008, BGC p. 284.

zuzüger und Einheimische abnimmt? Es würde wohl bei einem Versuch bleiben, diese Kosten zu berechnen. Denn dies alles zusammen ist unbezahlbar. Wenn also diese Kosten dem Projekt in Rechnung gestellt würden, würde die Projektleitung freiwillig eine Erd- oder Seeverlegung realisieren und zwar sofort und damit alle Probleme auf einen Schlag loswerden.

Berechnungen von anderen, grösseren Projekten haben gezeigt, dass, wenn man es umrechnet, ein paar Rappen pro Kilowattstunde an zusätzlichen Kosten anfallen würden. Weil die Abschreibung nicht über ein, zwei Jahre getätigt werden muss, sondern über mehrere Jahrzehnte gemacht werden kann. Wir alle hier sind Kunden und wir, nicht die EOS (Energie Ouest Suisse), bezahlen letztendlich die Kosten dieses Projektes.

Wir wollen keine Hochspannungsmasten über unseren Häusern und wir wollen Strom. Die Forderung ist klar, die Leitung, nicht unsere Kinder, muss unter den Boden. All diese Gründe, und andere mehr, haben die betroffene Bevölkerung bewogen, ihre legitimen Rechte – die Demonstration von heute morgen ist eines davon – wahrzunehmen und Sie, geschätzte Ratskolleginnen und -kollegen und Staatsräte daran zu erinnern, dass Sie von der Bevölkerung gewählt worden sind, um sich der Sorgen und Ängste derselben anzunehmen, diese Ernst zu nehmen und sich für diese aktiv und mit Herzblut einzusetzen.

Es geht hier nicht um eine neue Strasse oder um ein neues öffentliches Gebäude, sondern es geht um Menschen, um unsere Kinder und Nachfahren, denen wir eine intakte Landschaft übergeben wollen. Es geht schlussendlich um unser Eigentum. Wir haben nur diese eine, einzigartige, lebenswerte Landschaft, die unsere Heimat ist und die wollen wir ehren, geniessen und pflegen. Und wir haben nur eine einzige Gesundheit, und die gilt es zu schützen.

Erlauben Sie mir, noch ein paar Punkte aus der Antwort des Staatsrates auf den Auftrag der Grossräte des Seebezirks zu zitieren und zu kommentieren.

Ich zitiere: «Die Westschweiz muss an das europäische Höchstspannungsnetz angeschlossen werden.» Ich interpretiere: Man schiebt die Versorgungssicherheit der Westschweiz vor, meint aber die Optimierung des internationalen Stromtransportes, an welcher sich die Schweizer Elektrolobby auf Kosten der Bevölkerung und ohne Gegenleistung oder Verzinsung unseres Eigentums und ohne Rücksicht auf die Landschaft und die Gesundheit unserer Bevölkerung bereichert.

Die Projektleitung stützt sich auf ein Bundesgesetz, das über 100 Jahre alt ist. Gibt es hier nicht neuere Ansätze?

Das Projekt ist über 30 Jahre alt. Ein altes Projekt kann kein gutes Projekt sein, denn die Rahmenbedingungen, die Akteure, die Siedlungsstruktur, die Befindlichkeit in der Bevölkerung, die technischen Möglichkeiten und viele andere Elemente verändern sich gerade in unserer Zeit rasant.

Noch ein letzter Hinweis: Der Hinweis, es handle sich um eine 380-Kilovolt-Höchstspannungsleitung stimmt einfach nicht, dies ist ein Etikettenschwindel. Das vorliegende Projekt weist in den Dokumenten der Planaufgabe aus, dass die Masten 2x380 Kilovolt

plus 2x220 Kilovolt plus 1x132 Kilovolt transportieren werden. Man muss kein Mathematiker sein, um zu einem Total von weit über 1000 Kilovolt zu gelangen. Dies ist schlicht ein Etikettenschwindel.

Ich danke Ihnen allen, meine geschätzten Kolleginnen und Kollegen des Grossen Rates für die Unterstützung, die massive Annahme dieses Antrages, und ich danke Herrn Staatsrat Vonlanthen dafür, dass er dem Auftrag bereits Folge geleistet hat.

Studer Theo (PDC/CVP, LA). C'est avec satisfaction que le groupe démocrate-chrétien prend connaissance du fait que le Conseil d'Etat propose d'accepter le mandat. En effet, cela fait plus de 30 ans qu'on parle de la ligne à haute tension Yverdon–Galmiz. Le projet qui a été mis à l'enquête publique à la fin de l'année passée veut appliquer des technologies connues depuis des décennies. Il paraît que le projet veut ignorer que depuis lors les technologies ont évolué. Le projet fait peur et crée des angoisses auprès de la population, notamment dans les régions de Villarepos, de Chandosel, de Misery-Courtion, de Courgevau, de Burg et de Löwenberg jusqu'à Galmiz. Il faut prendre au sérieux ces angoisses. En outre, les défrichements et les pylônes gigantesques prévus porteraient une atteinte grave et irréversible à la nature et à un paysage jusqu'à maintenant préservé. Il est donc indispensable qu'une instance neutre examine si ce projet est vraiment nécessaire et s'il n'est pas possible d'appliquer de nouvelles technologies, qui concordent mieux avec les besoins de la population et de la nature. Il est nécessaire que ces examens soient exécutés par des instances neutres donc pas par des institutions proches des milieux des compagnies d'électricité. Ces examens ne doivent pas être un exercice alibi.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei unterstützt das Mandat.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Im Namen unserer Fraktion und persönlich als Vertreter des Seebezirks danke ich dem Staatsrat für die positive Stellungnahme zum eingebrachten Mandat und für das Verständnis, das er für die Anliegen und Nöte unserer Bevölkerung entgegenbringt – ich hoffe sehr, dass dieser «Goodwill» auch in anderen hängigen Geschäften anhält. Die geplante und in der Vernehmlassung aufgelegte Höchstspannungsleitung von aussergewöhnlicher Dimension lässt nämlich noch viele Fragen offen. Wir Abgeordneten begreifen und verstehen die Opposition der betroffenen Grundeigentümer und der Gemeinden und nehmen ihre Befürchtungen und Ängste ernst. Ich denke, an der sich zunehmend organisierenden Opposition ist das Eidgenössische Starkstrominspektorat ESTI durch seine ungenügende, mangelhafte und undurchsichtige Information zu einem grossen Teil selber schuld. Das Spielen mit verdeckten Karten und das Nicht-Stattfinden einer öffentlichen Informationsveranstaltung, das salamtaktik-ähnliche Vorgehen und die Verhandlungen mit den Betroffenen waren ungenügend und eines solchen Bauvorhabens unwürdig. Meine Damen und Herren, für jedes Baugesuch, selbst für ein Gartenhaus, muss während der Auflagefrist ein Bauprofil erstellt werden. Warum gilt dies nicht

auch für 92-Meter hohe Masten, die für uns Elektroanlagen topographisch gar nicht nötig sind? Warum sind für dieselbe Leitung in den bernischen Enklaven Münchenwiler und Clavaleyres andere Auflage- und Einsprachefristen als für das Territorium des Kantons Freiburg festgesetzt worden? Warum können in der Presse gemachte Aussagen vom EOS-Direktor durch Elektroingenieure unwidersprochen in Frage gestellt und relativiert werden? Warum sollen keine alternative Linien und Lösungen geprüft werden? Sind dies nur Kostengründe? Scheinbar ist die Weiterführung der Leitung von Yverdon Richtung Verbois gewährleistet. Was aber ist mit der Alimentierung bis Galmiz? Bekanntlich ist dort kein Kraftwerk. Man muss davon ausgehen, dass die heute bestehenden Leitungen vom Atomkraftwerk Mühleberg bis Galmiz genügend sind. Oder müssen diese dann später auch ausgebaut oder hochgeschaltet werden? Die grosse Mehrheit der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird mit diesen Überlegungen dem Bericht der Staatsrates zustimmen und das Mandat erheblich erklären. Ich bitte Sie, liebe Kolleginnen und Kollegen, dasselbe auch anzunehmen.

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Im Namen der Freisinnigen Fraktion, aber auch im Namen der Freisinnigen Grossräte des Seebezirks danke ich dem Staatsrat für die Annahme des Auftrages.

Damit die Versorgungssicherheit aller Landesteile gewährleistet werden kann, braucht es Leitungen für die Übertragung des elektrischen Stromes. Das gilt auch für Westschweiz, wo mit der Leitung Yverdon–Galmiz eine Lücke geschlossen werden soll. Versorgungssicherheit heisst, dass während 24 Stunden überall der Schalter gedreht werden kann und elektrischer Strom zur Verfügung steht. Es gibt wohl niemanden, der auf diesen heute absolut selbstverständlichen Komfort verzichten will oder kann. Das moderne Leben hängt direkt von der Energie, also auch vom elektrischen Strom ab. Ohne Strom stehen die Wirtschaft, der Verkehr, die Telekommunikation und vieles mehr still. Dass der Bau einer Leitung in einem dicht besiedelten Land wie dem Unseren zu grossen Diskussionen bei der betroffenen Bevölkerung führt, ist sehr verständlich. Trotzdem muss der Strom auf irgendeine Weise transportiert werden. Bevor aber mit dem Bau begonnen wird, sollten alle Möglichkeiten objektiv geprüft werden wie der Strom transportiert werden kann – ob ober- oder unterirdisch. Mit dem Auftrag wird der Staatsrat verpflichtet, bei den Bundesbehörden eine Überprüfung der Linienführung und eine Machbarkeitsstudie einer unterirdischen Linienführung zu verlangen. Die Freisinnige Fraktion schliesst sich diesen Überlegungen an und wird dem Auftrag in diesem Sinne zustimmen.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Je vais commencer en français, parce que beaucoup de personnes ont déjà parlé en allemand, mais j'ai déjà préparé mon intervention en allemand, je m'en excuse. Merci beaucoup au Conseil d'Etat pour sa prise de position et son rapport intermédiaire.

Bravo vor allem, dass das Projekt unter der Berücksichtigung des technologischen Fortschrittes geprüft werden soll und dass man auch Auskünfte über die Machbarkeit der unterirdischen Linienführung und ebenfalls eine allfällige Möglichkeit, die Leitung durch den Neuenburgersee zu führen, prüfen soll und will.

Hingegen ein weniger grosses Bravo, dass die Stellungnahme des Staatsrates, ich sage mal «nur» den technologischen Fortschritt und das allgemeine Interesse an einer sicheren Stromversorgung des Landes und des Kantons Freiburgs berücksichtigen will. Von mir aus gesehen fehlt da etwas. Wir haben es wiederholte Male gehört und gesagt, die Bevölkerung und auch unsere Fraktion, in deren Namen ich spreche, hat nichts gegen eine Stromleitung. Aber durch diese jetzige, vorgesehene Linienführung wird eine Landschaft, Schon- und Wohnzonen, nachhaltig zerstört. Nachhaltigkeit fordert unsere Kantonsverfassung vom staatlichen Handeln. Aber sicher nicht eine nachhaltige Zerstörung. Und mit dieser Linienführung werden Land, Landschaft, Wohnzonen und Lebensqualität zerstört. Nachhaltig zerstört. Denn diese Linienführung, diese Masten, diese Stromleitung werden zwischen 50 und 100 Jahren stehen und stehen bleiben. Natürlich muss Bundes-, sprich Landes- sprich nationales Interesse gegen Einzelinteressen abgewogen werden, sei es eines Kantons, sei es von einzelnen Personen. Aber insbesondere sollen die Interessen der zukünftigen Generationen oder der zukünftigen Generation auch mitberücksichtigt werden. Das heisst Nachhaltigkeit, liebe Kolleginnen und Kollegen. Und es heisst nicht vergebens, dass wir die Erde nicht von unseren Vorfahren erben, sondern von unseren Kindern leihen. Gehen wir also mit dieser Leihgabe sorgfältig um. Das ist mit Nachhaltigkeit gemeint.

Also bitte, Herr Staatsrat, berücksichtigen Sie bitte die Nachhaltigkeit nicht nur im Ihren Sonntags-, Fest- und Wahlreden, ich habe Sie in diesem Sinne reden gehört, mit grossem Vergnügen reden gehört, sondern auch in Ihren politischen Stellungnahmen zu Bundesprojekten.

Im Übrigen sind andere Hochspannungsleitungen geplant, die Fortsetzung der Höchstspannungsleitung, es ist eine Hochspannungsleitung des SBB-Netzes im Sensebezirk ab Kleinbödingen geplant, die jetzt in der Vernehmlassung ist. Also bitte berücksichtigen Sie bei der Prüfung dieser Leitungen – Bundesleitungen, wohlverstanden – auch die Nachhaltigkeit. Mit der Bitte, neben dem technologischen Fortschritt und dem allgemeinen Interesse an einer sicheren Stromversorgung des Kantons Freiburg und des Landes also auch die Nachhaltigkeit zu berücksichtigen, sind wir für die Überweisung des Mandats.

Lassen Sie mich noch etwas zu den Kosten sagen, denn das wird immer wieder ins Feld geführt: Es wird nächstens eine grosse nationale Stromgesellschaft ins Leben gerufen werden. Einer der zukünftigen Leiter dieser nationalen Stromgesellschaft, swissgrid heisst sie, wenn ich mich nicht irre, hat in einem Interview mit der Schweizer Illustrierten gesagt, er fürchte die Erhöhung des Strompreises. Wenn so jemand so etwas sagt, ist eine Erhöhung des Strompreises nicht weit. Da muss man kein Prophet sein, um das zu wissen. Nun kann man die Erhöhung des Strompreises mit einem

lachenden und einem weinenden Auge kommentieren. Lachend, weil damit wohl zu mehr Sparsamkeit in Energiefragen angeregt wird, weinend, weil es eben teurer wird. Aber wenn man Kosten bei dieser Höchstspannungsleitung ins Feld führt, dann muss man doch sagen, dass offenbar diese Kosten bei der Strompreiserhöhung dann eine kleinere, oder eine mindere Rolle spielen. Also sagen wir uns nicht, dass der Konsument diese Mehrkosten übernehmen müssen wird; der Strom wird höchstwahrscheinlich eh teurer. Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit und dafür, dass man die Leitung eventuell in den Boden, eventuell in den Neuenburgersee oder an einen anderen Ort verlegen könnte.

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). Permettez-moi, avant de commencer, d'apporter quelques éclaircissements par rapport à ce dossier. Tout d'abord au niveau de la transparence de la discussion. Je suis membre du conseil d'administration du Groupe E et le Groupe E n'est pas le maître d'œuvre dans ce dossier et n'est pas concerné directement par ce dossier. Voilà pour la transparence. Concernant le sujet en lui-même, on est en présence d'un mandat qui fait suite à la demande d'élus locaux du district du Lac, qui demandent au Conseil d'Etat de surseoir à la décision du canton de Fribourg sur le préavis à fournir dans le cadre du passage de cette ligne à haute tension Galmiz-Yverdon sur le territoire fribourgeois. Ce qui me frappe dans cette démarche, ce n'est pas tant le fait que les élus locaux réagissent et interviennent suite à des pressions de leurs électeurs vis-à-vis de ce sujet, mais c'est la réponse alambiquée que le Conseil d'Etat apporte à cette démarche.

La démarche de nos collègues est formulée sur différents axes. Le premier consiste à connaître le besoin et la nécessité de disposer de cette autoroute électrique entre Galmiz et Yverdon. La réponse du gouvernement fribourgeois est très claire et sans appel. Un risque de black-out existe et est bien réel. Il est essentiel et vital que cette ligne à très haute tension Galmiz-Yverdon se réalise. D'ailleurs, le projet est défini comme prioritaire tant pour le réseau de transport de très haute tension que pour le réseau CFF, non seulement sur le plan suprarégional et national – cela fait partie du réseau stratégique 2015 de la Confédération – mais également sur le plan européen avec toutes les interconnexions qui sont indispensables pour garantir cet approvisionnement électrique de notre région romande et de la Suisse entière. D'ailleurs, il ne reste plus qu'à réaliser et à terminer ce tronçon Yverdon-Galmiz pour que la boucle des autoroutes électriques soit complète.

Le deuxième axe du mandat concerne la problématique des avancées technologiques en la matière pour connaître d'éventuelles alternatives à l'implantation de lignes électriques aériennes. Je comprends et je partage les interrogations sur ce sujet. Par contre, je ne peux pas partager l'avis émis par le gouvernement. En effet après avoir pris des informations complémentaires auprès de spécialistes en la matière, en l'occurrence des représentants et des responsables de la Direction du Groupe E, je constate que c'est un leurre de laisser croire à la population que la ligne à très haute tension peut être enterrée, évitant de ce fait des inconvénients visuels et passagers. Enterrer une ligne à très

haute tension de 380 kV est certes réalisable, mais cela dépend des capacités de transport et de l'importance de la ligne. De plus, une option enterrée a des impacts considérables au niveau environnemental, au niveau du tracé – la topographie de la Suisse n'est guère plane – de la maintenance et financier.

En aucun cas en outre la fiabilité technologie est garantie pour une distance aussi importante que celle qui nous concerne. D'autre part, en cas de panne sur le tracé d'une ligne enterrée, il n'est pas possible de ne réparer le câble que sur l'endroit touché par la panne, mais c'est un tronçon complet qui doit être à nouveau changé avec tous les impacts que cela a à nouveau au niveau de la fouille à ouvrir sans parler du coût financier de l'opération et de la durée d'interruption qui va être de plusieurs semaines. En abordant le coût financier de l'opération, il faut savoir aussi que l'enfouissement d'une ligne à haute tension a un coût supérieur de 8 à 15 fois à celui d'une ligne aérienne. Le maître d'œuvre qui est en charge de réaliser et d'assurer le transport du courant électrique devra automatiquement répercuter ce coût sur le consommateur que nous sommes et sur l'industrie avec un impact non négligeable. Quant au dernier axe du mandat soulevé par les mandataires, c'est celui des répercussions des ondes non ionisantes sur les habitants. Il faut savoir qu'en la matière des études qui ont été menées sur ce sujet ne permettent pas de certifier que ces ondes ont un effet négatif sur l'être humain. D'autre part le projet de la ligne Galmiz-Yverdon est un projet qui s'implante dans une région en dehors des zones urbaines, qui évite les zones d'habitation sises sur le territoire des communes touchées par le tracé. Ce projet respecte également les prescriptions suisses concernant l'ordonnance sur les rayons non ionisants, qui avec une limite de 1 microtesla est cent fois plus sévère que les normes européennes.

Une ligne enterrée produit également des nuisances électromagnétiques, qui sont plus élevées que celles produites par une ligne aérienne correspondante, mais sur une largeur inférieure. En enterrant une ligne, on ne supprime pas les nuisances qu'elles soient pour l'homme ou pour l'environnement bactériologique, pédologique et environnemental. En effet, ce rayonnement non ionisant ne pourra jamais être neutralisé du fait que la ligne ne sera jamais enfouie à des profondeurs aussi importantes que ce qui serait nécessaire pour éviter ce phénomène. Vouloir accepter ce mandat c'est donner un signal trompeur à une population qui doit être informée objectivement de la situation en tout état de cause et cet état de cause est connu aujourd'hui et ce n'est pas en acceptant ce mandat que les éléments vont changer en la matière. Par contre, la population qui manifeste de la résistance par rapport à la finition de cette autoroute électrique entre Yverdon et Galmiz sera la même population qui se manifesterà très rapidement et avec insistance lors d'une coupure de courant électrique pour des perturbations concernant leur activité. Je vous encourage à être raisonnables et responsables afin de dire non à ce mandat qui, ne changera rien à la problématique du passage de la ligne Galmiz-Yverdon pour terminer ce maillon manquant des autoroutes de l'électricité de l'Europe. Il ne faut pas oublier pour finir que la Suisse, qui était un pays exportateur de courant électrique, est devenu

aujourd'hui un pays demandeur donc importateur d'énergie électrique. Sans la garantie d'avoir cette autoroute de transport de l'énergie, qui respecte l'optimum technique, environnemental et économique, nous mettons en péril toute notre économie nationale. Donc, je vous encourage à refuser ce mandat par souci de sécurité électrique dans ce pays.

Fürst René (PS/SP, LA). Es ist nicht so, dass ich das letzte Wort haben müsste, das hat sowieso der Staatsrat. Aber mein lieber Kollege Michel Losey: Sie hätten Versicherungsberater werden sollen. Die Angst vor dem «Blackout», mit der Angst macht man als Versicherungsberater Geld. Wie viele gab es in den letzten 40, 50 Jahren? Und übrigens: Haben Sie das statistische Jahrbuch des Kantons Freiburgs studiert? Ich stelle dort nämlich fest, dass der Stromverbrauch abgenommen hat, weil wir andere Energiemöglichkeiten wie Erdgas haben. Spannend, oder?

Dann: Ich verstehe, dass man bei der Groupe E nicht die neusten Kenntnisse über die neusten Technologien hat, das verstehe ich sehr gut, das ist ja nichts weiter. Denn auch beim Bund hat man diese Kenntnisse nicht wirklich. Das sind neue Technologien, zum Beispiel GIL-Leitungen, vielleicht sagt Ihnen das etwas, das heisst gasisolierte Leitungen. Diese erlauben Reparaturmöglichkeiten untertags. Dann gibt es im Ausland genug Beispiele, dass man Höchstspannungsleitungen unter den Boden und auch in den See verlegen kann. Das gibt es; ABB Schweiz zum Beispiel, Sie haben die Dokumentation erhalten, Sie alle, liebe Grossrats-Kolleginnen und Kollegen.

Und zum Schluss verstehe ich auch Ihre Bedenken als Landwirt, dann könnte man sich vorstellen, dass da Kabel von Höchstspannungen im Boden sind und man fährt mit seinem Pflug da rein und dann würde man wirklich «brüler», oder? Aber lassen wir es.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Je ne suis pas contre l'implantation de cette ligne dans le canton de Fribourg. Avec notre population grandissante, nous avons besoin d'approvisionnement à long terme. Mais d'après les renseignements que j'ai obtenus, j'ai besoin d'avoir des réponses avant que je puisse me prononcer. La ligne passe à 20 mètres de certaines habitations sans que les propriétaires aient été consultés, pour quelle raison? La ligne passe dans des zones protégées, forêts et historiques, où aucune construction ne peut être envisageable, pourquoi a-t-on autorisé cela, si l'on en a autorisée, quelles sont les compensations écologiques et où sont-elles?

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). C'est en mon nom personnel que j'interviens. Est-il bien utile d'accepter ce mandat si, comme indiqué dans sa réponse, le Conseil d'Etat a déjà entrepris les démarches nécessaires à la Confédération afin de disposer de toutes les informations. Il serait faut de faire croire à la population du Lac qu'en acceptant ce mandat aucune ligne ne passera sur leur district. La consommation d'électricité est en constante augmentation et la tendance n'est pas prête à s'inverser. Enterrer les lignes n'est pas aussi simple que veut bien le montrer la brochure qu'on

a reçue, car nous parlons de 380 000 Volt et non de 60 000 ou 120 000 Volt comme pour la plupart des lignes du Groupe E. Le coût d'une telle solution pourrait être multiplié par 10. Envisager de passer le tracé dans le Lac de Neuchâtel avec tout le risque que cela comporte ne tient pas du bon sens. En effet il faudra bien à un moment donné rentrer et ressortir ces câbles de ce lac. Et c'est repousser le problème plus loin et non le résoudre. Cela serait comme d'être ceux qui se plaignent à tout moment de ne pas avoir de réseau avec leur téléphone portable mais qui ne veulent surtout pas d'antennes sur leur territoire. C'est pour toutes ces raisons que je refuserai ce mandat.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ich stelle fest, dass die Diskussion etwas unter 380 Kilovolt durchgeführt wurde diesen Morgen. Ich möchte einleitend sagen, oder noch einmal bestätigen, dass der Staatsrat im Anschluss an den positiven Entscheid über die Dringlichkeit bereits Massnahmen antizipativ ergriffen hat und ich möchte Ihnen sagen, dass der Staatsrat erstens eine Fristverlängerung bezüglich Stellungnahme im Rahmen des Projektaufstellungsverfahrens verlangt hat und dass dieses Gesuch auch akzeptiert wurde. Also die Stellungnahme des Staatsrates wird für Ende März erwartet. Zweitens, der Staatsrat hat zudem bereits vor der Sitzung des Grossen Rates vom 14. Dezember weitere Zusatzinformationen von der Eidgenössischen Starkstrombehörde verlangt und im Fragekatalog hat er die Fragen und Anliegen der Opponenten sowie der im Mandat formulierten Punkte aufgenommen. Und drittens wird uns ein entsprechender Bericht in den nächsten Tagen unterbreitet werden und wir haben beschlossen, dass eine Delegation des Staatsrates mit den entsprechenden Partnern, mit den entsprechenden Behördenvertretern auf Bundesebene diese Diskussion führen wird, um diese Fragen zu vertiefen und zu klären. Und auf dieser Basis wird der Staatsrat, en connaissance de cause, seine Stellungnahme erarbeiten können. Erlauben Sie mir, ganz kurz zu materiellen Fragestellungen die folgenden Bemerkungen zu machen.

L'Etat est sensible aux arguments avancés par les opposants depuis le début de la procédure d'approbation des plans. C'est la raison pour laquelle il a entrepris les démarches pour assurer une plus grande transparence. Dans ce contexte-là, je dois quand même vous dire déjà maintenant très clairement que les compétences du canton, du gouvernement et du Grand Conseil du canton de Fribourg sont très limitées. C'est une procédure qui se passe au niveau fédéral, mais nous entreprenons quand même nos démarches pour pouvoir apporter les soucis, les réflexions du canton dans cette procédure. Il convient de rappeler que, dans le cadre de ce dossier, le canton n'est amené qu'à émettre un préavis en relation avec l'application des dispositions légales spécifiques sur son territoire. Il doit également s'assurer que le projet tienne compte de l'évolution technologique et de l'intérêt général afin de garantir un approvisionnement énergétique sûr du pays et en particulier du canton de Fribourg. La nécessité de la réalisation du tronçon Yverdon-Galmiz n'est à ce jour plus à démontrer. D'ailleurs, je n'ai jamais entendu des

propos de la part de la population ni des députés qui ont déposé le mandat disant que cette ligne n'était pas vraiment nécessaire.

C'est en effet l'un des derniers éléments à réaliser dans le cadre de la planification du réseau électrique à très haute tension de notre pays. Selon les experts, il existe un véritable röstigraben dans le contexte des infrastructures d'approvisionnement en électricité. Concrètement la Suisse romande est une région en voie de développement, elle ne possède presque pas d'autoroutes d'électricité. Faut-il rappeler qu'en 1985 déjà le Conseil d'Etat était intervenu pour demander que la procédure d'approbation de cette ligne soit accélérée. La sécurité d'approvisionnement en électricité de notre canton en dépend sachant qu'il est essentiellement alimenté par une ligne de 220 KV le traversant du nord au sud en passant par les postes d'interconnexion d'Hauterive et de Botterens et que cette ligne ne peut pas assumer le transport d'électricité à très haute tension entre la Suisse romande et le reste du pays. D'autre part, un renforcement de cette ligne ne serait actuellement plus envisageable, car elle ne serait plus conforme avec les exigences requises pour ce genre de réalisation.

Ich möchte hier in diesem Zusammenhang Herrn Grossrat Fürst nur sagen, dass es kein vorgeschobenes Argument ist. Die Versorgungssicherheit ist sehr zentral und ein nationaler strategischer Schwerpunkt, und wir können nicht einerseits die Wirtschaftsentwicklung des Kantons und des Landes verlangen und andererseits dann eben die nötigen Rahmenbedingungen nicht zugestehen.

Le tronçon Yverdon-Galmiz comprendra, en plus de la ligne de 384 KV, une ligne CFF de 132 KV et permettra le démontage de la ligne existante de 125 KV, laquelle traverse le district de la Broye à proximité immédiate de zones d'habitation.

Pour les lignes à haute tension, comme pour les installations d'antennes pour la téléphonie mobile, les différents intérêts privés doivent être, dans la mesure du possible, pris en considération. Dans le cas particulier, il y aura lieu d'examiner si le tracé choisi est la source du minimum de nuisances possibles. Les intérêts des personnes individuelles doivent être défendus dans le cadre de la procédure de planification et de réalisation du tronçon ou du tracé.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter ce mandat, auquel il a, au demeurant, déjà donné suite en demandant à la Confédération, d'une part, les informations complémentaires nécessaires pour l'établissement du préavis cantonal, ce qui répond aux préoccupations des signataires du mandat et, d'autre part, un report du délai pour le dépôt de son préavis, qui sera rendu public. J'aimerais maintenant encore répondre à deux interventions. Tout d'abord à l'intervention de M. le Député Losey.

M. Losey, vous avez raison. Il ne faut pas se leurrer quant à l'enterrement de la ligne; je suis d'accord. Mais c'est bien cette question que je veux pouvoir éclaircir. Il y a des avis contradictoires dans ce contexte. Des experts disent: «C'est techniquement absolument exclu, on ne peut pas enterrer les choses». Et, je viens de recevoir un autre rapport, qui dit le contraire! C'est cette contradiction que je veux pouvoir éclaircir et cor-

riger et avoir une information claire pour que le Conseil d'Etat puisse enfin prendre position en connaissance de cause.

Par rapport aux questions posées par M. Genoud, je ne peux pas vous répondre, je ne suis pas informé. S'il n'y a pas eu de consultation, cela m'interpelle, s'il n'y a pas eu de consultation auprès des personnes directement impliquées. Je vous le dis encore une fois: dans le contexte de nos contacts avec l'ESTI et dans le contexte de cette séance qu'on aura avec les autorités, on veut aussi pouvoir approfondir ces questions et avoir une réponse à ces questions.

Avec ces quelques considérations, j'ai terminé et je vous prie d'accepter le mandat.

– Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 86 voix contre 3. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). Total: 86.

Ont voté non:

Hunziker (VE, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP). Total: 3.

Se sont abstenus:

Bapst (SE, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). Total: 2.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Adieux à M. Felix Bays

Le Président. Monsieur Bays,
Cher Félix,

L'aventure, débutée en 1987 lorsque vous êtes entré au service de l'Etat, va se terminer dans quelques semaines. Les Fribourgeoises et les Fribourgeois n'apercevront plus l'homme à tout faire des élus, dans son long manteau noir et blanc, chapeau bicorne et sceptre à la main. Le Glânois que vous êtes et qui, dans sa jeunesse, ne parvenait pas à s'habituer à vivre en ville et qui avait besoin d'horizons va définitivement ranger sa tenue d'apparat. Mais que de souvenirs et d'anecdotes vécus et à raconter après deux décennies passées au service de dix-neuf conseillers ou conseillères d'Etat et d'une multitude de députés. Vous savez, cher Félix, ce que le mot service veut dire, vous qui avez réalisé mille et une petites choses que l'on ne remarque pas mais qui sont indispensables au bon fonctionnement soit de l'Etat, soit de notre Parlement. Alors, aujourd'hui, M. l'Huissier et futur retraité, au nom de tous les député-e-s et avec reconnaissance pour votre engagement, je vous adresse ce mot simple et sincère mais écrit en lettres majuscules: MERCI! Je vous souhaite une excellente retraite afin que vous puissiez longtemps encore partager vos journées entre la lecture et le jardinage.

Au nom de notre Grand Conseil, je prends officiellement congé de vous en vous réitérant tous nos remerciements et en vous remettant ce cadeau. (*Applaudissements!*)

Felix Bays, Huissier. Monsieur le Président du Grand Conseil,

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Madame la Secrétaire générale,
Madame et Monsieur les Secrétaires,
Cher Collègue Jacques,

Merci beaucoup, M. le Président, pour vos propos bien trop élogieux à mon égard. Merci au Grand Conseil pour le cadeau que vous venez de me remettre. Je me réjouis de le découvrir et, surtout, de déguster son contenu. (*Rires!*) Je ne vous cache pas que j'éprouve une certaine émotion, premièrement, de me retrouver devant vous, Mesdames et Messieurs. Quand un journaliste parlementaire, aujourd'hui rédacteur en chef de la Liberté, écrivait «*les huissiers sont au service de 120 patrons*»... C'est extraordinaire: me voilà devant vous! Jusqu'à aujourd'hui, j'accompagnais l'orateur mais, aujourd'hui, c'est moi qui vais tenter d'essayer de jouer ce rôle, même si ce sera très court. Mais je me rends tout de suite compte que je suis plus à l'aise en tenue de service.

Durant plus de deux décennies passées au service des deux pouvoirs, je peux vous affirmer que j'ai été fier et heureux de les servir. Je l'ai fait avec modestie et au plus près de ma conscience. En tant qu'humble observateur, proche du pouvoir, j'ai pu constater, une fois de plus, que la procédure démocratique, aussi dure et parfois ingrate qu'elle puisse paraître, reste malgré tout le meilleur des systèmes pour permettre aux humains de vivre ensemble.

J'emporte dans ma retraite des souvenirs inoubliables de cette étape importante de ma vie en qualité d'huissier d'Etat auprès des autorités fribourgeoises. Je souhaite au Parlement de ce canton un avenir fécond et prospère, avec un sens naturel de la solidarité, afin que règnent la paix et la cohésion du peuple fribourgeois. Je terminerai en vous exprimant ma profonde gratitude. (*Applaudissements nourris!*)

Le Président. Merci encore à M. Félix Bays pour son engagement et pour ses paroles très bien senties et, comme je l'ai déjà dit, excellente retraite!

Elections

(*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*)

Réélection d'un-e juge d'instruction

Bulletins distribués: 89; rentrés: 85; blancs: 7; nuls: 4; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est réélu pour une durée indéterminée M. Marc Bugnon, par 74 voix.

Réélection d'un-e juge d'instruction

Bulletins distribués: 101; rentrés: 93; blancs: 14; nuls: 3; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est réélue pour une durée indéterminée M^{me} Yvonne Gendre, par 76 voix.

Réélection d'un membre de la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 98; rentrés: 97; blancs: 15; nul: 1; valables: 81; majorité absolue: 41.

Est réélue pour une durée indéterminée M^{me} Barbara Hallersleben, par 81 voix.

Clôture de la session

Le Président. Vous me permettez, avant de vous laisser partir, de vous communiquer encore différentes choses.

La première, notre collègue Louis Duc – vous avez remarqué que M. Louis Duc n'était pas présent cette semaine – a dû être hospitalisé lundi soir. Il est actuellement à l'hôpital. Il a différents problèmes et nous pensons bien à lui en cette fin de séance.

M. notre Collègue Gilles Schorderet me demande de vous rappeler que du 15 au 17 février, à Espace-Gruyère, se déroule le Salon du bois, pour lequel vous avez toutes et tous reçu une invitation.

Il va de soi que je vous donne rendez-vous demain à Bellegarde, à partir de 8h45, pour notre traditionnelle «*journée blanche*». Le rendez-vous est à 8 h 45 à la buvette du télésiège de Bellegarde.

Pour celles et ceux qui viendront ici, les portes seront bien sûr closes.

Ensuite, c'est pour ça que je clos la séance, je vous rappelle qu'aujourd'hui c'est la Saint-Valentin et que, pour vous Messieurs, vos épouses seront contentes si vous arrivez à l'heure à dîner. Et avec un bouquet, ce serait encore mieux!

Il y a également l'assemblée du club Sports & Loisirs. Voilà, je clos la séance de ce jour et la session du mois de février. Je me réjouis de vous rencontrer demain à Bellegarde pour la «journée blanche». Cette séance est levée. La session est terminée.

- La séance est levée à 12 h 05.

Le Président:

Patrice Longchamp

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire parlementaire*